



# **PERSONNES SANS DOMICILE A PARIS**

## CHIFFRES CLES 2023



# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Synthèse.....</b>   | <b>4</b>  |
| Approcher le nombre de personnes sans-domicile à Paris .....   | 4         |
| Les chiffres clés des personnes sans domicile en 2023.....   | 8         |
| <b>1 Introduction .....</b>  | <b>10</b> |
| Pourquoi ce travail sur les « chiffres clés » ?.....   | 11        |
| Quels types de situations sont recensés ?.....   | 11        |
| Quels outils d'observation du sans-domicilisme existent à Paris ? .....  | 14        |
| <b>2 Analyses &amp; enseignements des données de 2023.....</b>   | <b>16</b> |
| Des expulsions locatives en baisse en 2023, après deux années marquées par une hausse suite à la période Covid .....                             | 16        |
| Des données sur les personnes sortant d'institution disponibles mais partielles.....   | 18        |
| Une forte augmentation du nombre de personnes sans-abri, après deux éditions marquées par la crise sanitaire .....                               | 21        |
| Un nombre de places d'hébergement en légère baisse par rapport à 2022, marquant des évolutions dans les types d'hébergement et les publics ..... | 23        |
| Une stabilité du nombre de places en logement-foyer hors Pensions de Famille .....   | 29        |
| Personnes en sortie vers un logement pérenne : des dispositifs de relogements qui continuent à se développer .....                               | 31        |
| <b>3 Limites et approfondissements .....</b>   | <b>35</b> |
| Quelles sont les limites des chiffres clés ?.....  | 35        |
| Pour approfondir la connaissance du sans-abrisme et du sans-domicilisme.....   | 36        |
| <b>Annexe : Notices méthodologiques.....</b>   | <b>39</b> |
| Ménages menacés d'expulsion .....  | 39        |
| Personnes sans-abri .....  | 40        |
| Nuitées hôtelières et places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri financées par L'Etat .....                                   | 42        |
| Nuitées d'hébergement à l'hôtel financées par la Ville de Paris .....  | 44        |

|   |    |
|---|----|
| Places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérenne .....     | 45 |
| Places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés .....  | 47 |
| Places en logement-foyer hors pensions de famille .....         | 48 |
| Ménages accédant à un logement en intermédiation locative ..... | 49 |
| Ménages accédant à un logement en pension de famille .....      | 50 |
| Ménages relogés dans le parc social .....                       | 51 |



---

# SYNTHESE

---

## Approcher le nombre de personnes sans-domicile à Paris

La connaissance et l'accompagnement des personnes sans domicile est aujourd'hui une question sociale et politique majeure à un niveau national mais aussi local, *a fortiori* pour le territoire parisien. La Ville de Paris et ses partenaires institutionnels et associatifs<sup>1</sup> ont donc décidé de travailler ensemble, dans le cadre du Plan parisien pour Logement d'abord, afin de mieux cerner cet enjeu, le mesurer et y répondre. **Le présent document fait état des indicateurs d'activité existants à Paris pour approcher le nombre de personnes sans-domicile sur le territoire.**

Une telle démarche nécessite une observation sociale fine permettant de croiser les données disponibles. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris porte une opération annuelle de décompte des personnes sans-abri intitulée « la Nuit de la Solidarité »<sup>2</sup>. Cette initiative permet de décompter un nombre minimal de personnes sans-abri, c'est-à-dire sans solution d'hébergement une nuit donnée. Ainsi, la nuit du 23 janvier 2025, 3 507 personnes sans-abri ont été décomptées à Paris. Ce chiffre seul ne permet toutefois pas d'estimer le nombre de personnes *sans domicile*, puisqu'il exclue toutes les autres situations de privation de domicile (notamment les personnes hébergées), et qu'il ne recense les personnes sans-abri que lors d'une nuit donnée. De manière complémentaire, les données disponibles au sein de la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) et du SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation du Samusocial) donnent à voir les places d'hébergements disponibles et complémentaires à l'action également menée par la Ville de Paris en direction des familles avec enfants de moins de trois ans<sup>3</sup> et dans le cadre de l'action sociale facultative.

Le présent document cherche ainsi à approcher le nombre de personnes sans domicile, c'est-à-dire « ayant recours à un service d'hébergement ou dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) »<sup>4</sup>. Une telle observation pose de nombreuses questions méthodologiques: Comment définir le sans-domicilisme et quels critères retenir pour qualifier les personnes de « sans domicile »? Comment approcher le nombre de personnes concernées? Quels sont les indicateurs disponibles et comment agréger des données de nature et de fiabilité différentes? Enfin, comment analyser les évolutions de chacun des indicateurs sélectionnés dans le contexte actuel, durant lequel les évolutions identifiées sont souvent multifactorielles?

---

<sup>1</sup> Groupe de travail partenarial, animé par le coordinateur du Plan parisien pour le logement d'abord, Ben Rickey, et Zoé Brassier, chargée d'étude à l'Observatoire Social de la Ville de Paris, composé notamment de plusieurs services de la Ville de Paris, l'Atelier parisien d'urbanisme, la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris, et l'Observatoire du Samu social de Paris.

<sup>2</sup> Enjeux de l'opération et résultats de l'édition 2023 disponibles à [ce lien](#)

<sup>3</sup> Selon le code de l'action sociale et des familles, la prise en charge des femmes enceintes ou des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans sans domicile incombe au département, en l'occurrence ici la Ville de Paris.

<sup>4</sup> Définition de l'Insee disponible à [ce lien](#)

Engagé dès 2021, ce travail autour des Chiffres Clés des personnes sans domicile à Paris, s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale, visant, à partir d'une définition partagée **du sans-domicilisme parisien, à fournir des indicateurs, donnant un ordre de grandeur sur le nombre de personnes concernées et les évolutions de ce phénomène.** Ce travail inédit propose une compilation de données protéiformes. Il met en évidence qu'au-delà du nombre de personnes sans-abri décomptées chaque année, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui sont hébergées chaque soir. Un tel travail est indispensable pour lutter contre le risque d'invisibilisation des personnes sans domicile. L'exploitation des données disponibles met cependant en évidence certaines limites. Selon les dispositifs, les données disponibles concernent des individus, des ménages ou encore un nombre de places, ce qui empêche d'agrèger la donnée. Par ailleurs, certaines données ne sont disponibles que partiellement (hébergement chez un tiers, squats, etc.). Une fois ces limites admises, la démarche, les résultats et les analyses ici présentés sont indispensables pour avancer sur la compréhension du phénomène et saisir la diversité des facteurs qui agissent sur l'évolution du nombre et du profil des personnes aujourd'hui sans domicile à Paris. Cette démarche d'observation apparaît également indispensable pour adapter la réponse des politiques publiques à destination de ces publics. Les données présentées au sein de ce document sont les données 2023, les données 2024 n'étant pas encore disponibles.

Pour une approche dynamique, il a été décidé d'intégrer au périmètre d'observation les données liées aux personnes sans-abri et aux personnes hébergées, appartenant à la catégorie stricte du sans-domicilisme, ainsi que les personnes occupant un logement temporaire, celles réintégrant un logement et celles à risque de perdre leur logement. Une infographie synthétise les principaux chiffres présentés dans ce rapport et est reproduite ci-dessous. Le travail sera poursuivi en 2025 pour poursuivre les analyses sur les données 2024 dès qu'elles seront stabilisées.

**PERSONNES  
SANS DOMICILE À PARIS**  
les chiffres clés 2023

- 25 %

**SITUATIONS À RISQUE  
DE DEVENIR SANS-DOMICILE**

**1 780**  
ménages  
menacés  
d'expulsion<sup>1</sup>

+ autres personnes  
à risque de devenir  
sans domicile  
*Donnée indisponible*

%

Évolutions en %  
par rapport à l'année 2022

**SANS-DOMICILE**

+ squats, hébergement  
chez des tiers, etc.

+ 16 %

**3 491 PERSONNES  
SANS-ABRI<sup>2</sup>**

**47 428 PLACES  
D'HÉBERGEMENT<sup>3</sup>**

+ 1%

22 018 Places d'hébergement  
d'urgence et d'insertion pérenne

17 007 Places d'hébergement  
à l'hôtel et de mise à l'abri

6 404 Places d'hébergement  
pour demandeurs d'asile et réfugiés

1 999 Places d'hébergement au titre  
de l'aide sociale à l'enfance (PCH ASE)

+ 1%

**20 245 PLACES  
EN LOGEMENT TEMPORAIRE<sup>4</sup>**

4 364 Places en Foyers  
Jeunes Travailleurs

14 729 Places  
en Résidences Sociales<sup>5</sup>

1 152 Places  
en Foyers Travailleurs Migrants

**3 967 MÉNAGES  
EN SORTIE VERS  
UN LOGEMENT PÉRENNE<sup>6</sup>**

- 2%

522 Ménages accédant à  
un logement en Inter médiation locative<sup>7</sup>

132 Ménages accédant à  
un logement en Pension de Famille

3 313 ménages sans domicile  
relogés dans le parc social

## Définitions et sources

### SITUATIONS À RISQUE DE DEVENIR SANS-DOMICILE



#### Ménages menacés d'expulsion

Source utilisée :  
Charte de prévention  
des expulsions, Adil de Paris

Autres personnes  
à risque de devenir  
sans domicile : personnes  
en sortie d'hospitalisation ou  
d'incarcération sans solution  
d'hébergement, etc.

Source indisponible à ce stade

## SANS-DOMICILE



### SANS-ABRISME

Personnes dormant à la rue  
ou dans un autre lieu non  
prévu pour l'habitation

Source utilisée : Nuit de la Solidarité

### HÉBERGEMENT

Personnes dormant  
en centre d'hébergement (généraliste ou  
spécifique) ou dans une chambre d'hôtel  
financée dans le cadre de la politique  
d'hébergement

Sources utilisées :

- Socle de données hébergement et logement adapté, DRIHL
- Nombre de nuitées PCH ASE fournies par la Ville de Paris



### LOGEMENT TEMPORAIRE

Personnes logées en Résidences  
Sociales, Foyers Jeunes Travailleurs  
ou Foyers Travailleurs Migrants.

Source utilisée :  
Socle de données hébergement et logement adapté,  
DRIHL

### SORTIE PÉRENNE VERS UN LOGEMENT

Personnes réintégrant un logement  
de manière pérenne via l'attribution  
d'un logement social, d'une place en  
Pension de Famille ou d'un dispositif  
d'Intermédiation Locative.

Sources utilisées :

- Socle de données demandes et attributions  
de logements sociaux, DRIHL
- Dispositif *Louez Solidaire et sans Risque*  
et Pensions de Familles de la Ville : Ville de Paris
- Dispositif Solibaï et Pensions de familles du SIAO Paris :  
SamuSocial de Paris

### Légende

- 1: Nombre de concours de la force publique accordés sur l'ensemble de l'année 2023
- 2: Décomptées lors de la Nuit de la Solidarité le 25 janvier 2024
- 3: Nombre de places financées à destination de ménages parisiens (les places sont comptabilisées au 31 décembre 2023)

- 4: Places au 31 décembre 2023
- 5: Hors RS-FJT (Résidences sociales accueillant spécifiquement des jeunes, comptabilisées dans les FJT)
- 6: Sur l'ensemble de l'année 2023, en flux de ménages entrant
- 7: Via les dispositifs *Louez Solidaire et sans Risque* et Solibaï

Document réalisé par l' Observatoire social et le coordinateur  
du plan *Logement d'abord* de la Ville de Paris, plus d'infos sur [paris.fr](http://paris.fr).



## Les chiffres clés des personnes sans domicile en 2023

Au 31 décembre 2023, **1780 ménages étaient menacés d'expulsion**, soit une baisse de 25% par rapport à 2022 (-583 ménages), après deux années marquées par une augmentation des ménages menacés d'expulsions suite à la période Covid. Elle se place à rebours des évolutions nationales (+23% d'expulsions en France entre 2022 et 2023). Une des hypothèses qui gagnerait à être objectivée, est celle que la politique volontariste de prévention des expulsions - portée par un partenariat entre la Ville de Paris, l'Etat, les bailleurs sociaux et le secteur associatif - a permis cette année de protéger les locataires des expulsions.

Le 26 janvier 2024, **3 491 personnes ont été décomptées lors de la Nuit de la Solidarité**. Ce chiffre, dressant un portrait *a minima* des personnes sans-abri à Paris, représente une hausse de 16% (+476 personnes) par rapport à l'édition 2023. Ce chiffre, en hausse entre 2022 et 2024, contraste avec la période COVID, pendant laquelle le nombre de personnes à la rue était largement inférieur, du fait du nombre de places d'hébergement très important créé sur cette période. Les résultats 2024 sont par ailleurs marqués par une forte hausse de la présence de jeunes, notamment installés sur de larges campements sur les quais de la Seine, et par un accès toujours très difficile aux dispositifs à destination des personnes sans-abri pour la plupart des personnes rencontrées.

Durant l'année 2023, **47 428 places d'hébergement étaient ouvertes à destination de ménages parisiens** (situées dans Paris ou en Ile-de-France), dont 27 162 localisées à Paris. Ce chiffre représente un nombre relativement stable depuis 2022, en baisse de 1000 places par rapport à 2021. Cette légère baisse sur 2 ans est à nuancer sur le long terme, puisque le parc d'hébergement a progressé de 30% depuis 2017. Elle masque de fortes variations selon le type d'hébergement :

- **17 007 places d'hébergement à l'hôtel et de mises à l'abri dans l'hébergement généraliste** (dont 5 327 localisées à Paris) étaient ouvertes au 31 décembre, soit une baisse de 562 places par rapport à 2022. Ce chiffre marque une baisse continue des places depuis 2021 (-4 360 places entre 2021 et 2023), et est à remettre dans le contexte d'une très forte hausse des partenariats hôteliers durant la période Covid. Il s'explique également par une transformation de certaines places d'hôtel en places de CHU.
- **22 018 places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes** en CHU et CHRS étaient ouvertes sur l'ensemble de l'année 2023 (dont 16 604 à Paris au 31 décembre 2023), soit une hausse de 582 places par rapport à 2022, et de 2 622 par rapport à 2021. L'augmentation des places est, en partie, le résultat de la pérennisation de places d'hôtel et d'opérations de mises à l'abri.
- **6 404 places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés** étaient ouvertes sur l'ensemble de l'année 2023 (dont 3 232 localisées à Paris au 31 décembre 2023), soit une hausse de 234 places par rapport à l'année 2022, et de 312 places par rapport à 2021. A l'échelle de Paris, le nombre de places à destination de ces publics a ré-augmenté (+705 places), après avoir fortement diminué en 2022 (-400 places).
- **1 999 places d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance** étaient ouvertes à Paris au 31 décembre 2023, soit 11 places de plus qu'en 2022, et 295 places de plus qu'en 2021. Ce dispositif, à destination de familles avec enfants ayant une problématique lourde d'hébergement qui n'a pu trouver de réponse dans le cadre des dispositifs de droit commun, cumulé avec des difficultés de prévention et de protection de l'enfance, est financé, contrairement aux autres dispositifs d'hébergement, uniquement par la Ville de Paris. Cette hausse du nombre de places marque

ainsi un effort important de la part de la Ville pour obtenir des places d'hébergement à destination de ces familles, dans des hôtels mais également d'autres lieux, notamment en CHRS.

Au 31 décembre 2023, **20 245 places en logement temporaire** étaient ouvertes, chiffre en légère augmentation par rapport à 2022 (+225 places). Ces places, relativement stables depuis plusieurs années, concernent les logements adaptés (hors Pension de Famille, produit davantage pérenne que les autres logement-foyers), à savoir les Résidences Sociales, les Foyers travailleurs migrants et les Foyers jeunes travailleurs.

Durant l'année 2023, **3 967 ménages préalablement déclarés comme sans domicile ont accédé à un logement pérenne ou en intermédiation locative**, contre 4 040 ménages durant l'année 2022. Ces ménages ont accédé à un logement *via* différents circuits ou dispositifs :

- 522 nouveaux ménages ont accédé à un logement en **intermédiation locative** (contre 549 en 2022). Ces nouvelles entrées dans un dispositif d'intermédiation locative démontrent l'effort fourni par les pouvoirs publics et associations pour capter des logements à destination de ces personnes, bien que les acteurs rencontrent des difficultés croissantes dans cette démarche de captation ces dernières années. Ainsi, pour la première fois en 2023, le stock de logements proposés par la Ville de Paris dans le cadre du dispositif « Louez Solidaire et sans Risque » a diminué, signifiant que la Ville a rendu davantage de logements qu'elle en a captés. Cette baisse du stock de logements est un des facteurs qui expliquent la baisse du nombre de ménages ayant intégré le dispositif en 2023.
- 132 ménages ont accédé à une place en **Pension de Famille** via les contingents de la Ville de Paris et de l'État. Ce chiffre a augmenté (+35 places entre 2022 et 2023) en raison notamment des ouvertures de nouvelles structures. Une grande partie de ces ménages sont relogés grâce à l'ouverture de nouvelles Pensions de Famille, qui témoigne d'une politique volontariste de production portée par la Ville et la DRIHL 75.
- **3 313 ménages se déclarant auparavant sans logement personnel ont accédé au parc social**, soit 81 de moins qu'en 2022. Cependant, cette baisse s'inscrit dans le contexte d'un recul du nombre total d'attributions de logements sociaux (- 8,1% pour Paris, -9,8% sur l'ensemble de la région). Ainsi, si le nombre de personnes sans domicile relogées en logement social a baissé, la part que ces personnes représentent parmi l'ensemble des attributions a, elle, progressé (31% de l'ensemble des attributions en 2022 contre 33% en 2023). Un effort a donc été fourni, dans ce contexte d'attributions particulièrement tendu, pour reloger prioritairement des personnes se déclarant sans domicile.

**Ces chiffres clés offrent ainsi une première photographie de la situation du sans-domicilisme parisien durant l'année 2023. Ils donnent à voir des ordres de grandeur qui montrent tant l'importance du phénomène et l'ampleur des besoins que les solutions offertes par la Ville de Paris, l'Etat et les partenaires associatifs pour prévenir ou tenter de trouver des solutions de sorties aux situations de rue.**

Il paraît difficile de dresser des tendances immédiates en raison, d'une part, du manque d'antériorité des données et, d'autre part, de l'impact qu'a pu avoir la crise sanitaire sur les données disponibles en 2020 et 2021. En revanche, la production annuelle de ces chiffres devrait à terme permettre de dégager des analyses sur le temps long et de suivre l'évolution du phénomène. Par ailleurs, l'intégration, lors des prochaines éditions, de données complémentaires (notamment concernant les personnes à risque de devenir sans-domicile) pourrait permettre une analyse plus fine de la situation du sans-domicilisme à Paris.



# INTRODUCTION

Le sans-domicilisme est aujourd'hui une question sociale et politique centrale, qui impose, pour construire les politiques publiques de lutte contre l'exclusion, une observation sociale fine, permettant de poser un diagnostic de la situation et de suivre l'impact des mesures mises en place. À Paris, il n'existe pas à ce jour d'enquête annuelle permettant de recenser de manière exhaustive l'ensemble des personnes qui se retrouvent « sans domicile » au cours de l'année. Si la Nuit de la Solidarité permet d'établir un nombre *a minima* de personnes sans-abri, c'est-à-dire sans solution d'hébergement une nuit donnée, le nombre de personnes sans domicile, lui, nécessite de croiser de nombreux indicateurs relevant de la Ville, comme d'autres acteurs institutionnels et associatifs.

## Quelle différence entre sans-abrisme et sans-domicilisme ?

Extrait de l'article « Connaître les personnes sans domicile est encore plus important que les dénombrer » rédigé par Valérie Albouy (Insee), Stéphane Legleye (Insee) et Thomas Lellouch (Insee).<sup>5</sup>

Dans le débat public, le terme de « sans domicile fixe » (SDF) renvoie aux personnes qui dorment dans la rue. La statistique publique retient le terme « sans-abri » pour désigner cette population, mais s'intéresse également à une catégorie plus large, celle des « sans domicile », qui recouvre à la fois les personnes sans-abri, c'est-à-dire celles dormant dans la rue ou dans un autre lieu non prévu pour l'habitation (hall d'immeuble, parking, jardin public, gare...), et les personnes mises à l'abri dans le cadre d'un dispositif d'hébergement (en centre collectif, à l'hôtel ou dans un logement ordinaire). Les personnes sans domicile qui ne sont pas à la rue dorment dans des structures d'hébergement qui correspondent à des situations variées. Il y a un hébergement dit d'urgence, qui est le plus précaire, et d'une

durée relativement limitée. Il existe également un hébergement dit de stabilisation ou d'insertion (notamment dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou CHRS) où la durée d'hébergement est plus longue et où les personnes peuvent bénéficier d'un accompagnement social plus poussé. Le dispositif national d'accueil prévoit quant à lui des structures d'hébergement spécialisées pour les étrangers demandeurs d'asile et les réfugiés, avec un nombre de places qui a presque doublé depuis 2015. Par ailleurs, l'hébergement en hôtel (dit « social ») a pris une place grandissante dans les modes d'hébergement ces dernières années, place qui a été confortée depuis le déclenchement de la crise sanitaire au printemps 2020.

### Les personnes sans domicile

#### Personnes sans-abri

Personnes dormant à la rue ou dans un autre lieu non prévu pour l'habitation (jardin public, parking, terrain vague, voiture, tente, métro, gare, hall d'immeuble, etc.)

#### Personnes hébergées

- En centre d'hébergement financés par l'Etat de type généraliste : places d'urgence, de stabilisation et d'insertion
- Dans une chambre d'hôtel financée par l'Etat ou la Ville dans le cadre de la politique d'hébergement (hôtellerie sociale)
- En centre d'hébergement spécifique pour demandeurs d'asile financés par l'Etat dans le cadre du dispositif national d'accueil

Figure 1 – Les différentes catégories de personnes sans domicile au sens de la statistique publique

<sup>5</sup> Article disponible à ce lien : [Connaître les personnes sans domicile est encore plus important que les dénombrer - Blog Insee](#)

L'absence de données consolidées peut s'expliquer par la complexité de cette démarche d'observation à un niveau local comme national. En premier lieu, elle pose des enjeux de définition : Qui sont les personnes sans domicile ? Quelles sont les limites de cette catégorie ? Faut-il intégrer les personnes vivant en squat, en bidonvilles, hébergées chez des tiers ? D'autres questions d'ordre méthodologique se posent : Comment obtenir et agréger des données de nature et de fiabilité différentes ? Comment en analyser les évolutions dans le contexte actuel complexe ? Pour faire face à ces multiples questions, plusieurs partenaires (l'Atelier parisien d'urbanisme, la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris, l'Observatoire du SamuSocial de Paris, etc.) se sont réunis pour tenter de dresser un périmètre du sans-domicilisme parisien, d'en fournir des données clés, et d'en analyser les évolutions.

Ce rapport et sa synthèse proposent un travail de définition, d'agrégation et d'analyses partenariales, permettant de dresser une estimation de la situation du sans-domicilisme à Paris en 2023. Il présente d'abord la méthodologie et les données utilisées pour construire ces chiffres clés, en analyse ensuite les enseignements et les évolutions, et recense enfin des données et travaux complémentaires permettant d'approfondir la connaissance du sans-domicilisme parisien, au-delà de ces chiffres. Une annexe méthodologique permet, en fin de document, de présenter l'ensemble des données utilisées, leurs sources, pertinence et limites.

## Pourquoi ce travail sur les « chiffres clés » ?

Ce travail a vocation à présenter, de manière synthétique, quelques indicateurs issus des sources de données disponibles à Paris, permettant de mieux comprendre le nombre de ménages concernés par des situations de sans-abrisme ou de sans-domicilisme ou en risque de le devenir. Il présente également l'ampleur des réponses actuellement apportées, notamment en matière d'offre d'hébergement, de logement adapté et d'attributions de logements.

En produisant ces chiffres clés chaque année, l'objectif est ainsi de :

- **Contribuer à une vision partagée** des enjeux liés au sans-domicilisme à Paris ;
- **Favoriser la connaissance et l'appropriation des données existantes** par le plus grand nombre (institutions, professionnels, parisiens et parisiennes) ;
- **Garantir un diagnostic partagé et des analyses croisées** entre les acteurs parisiens travaillant sur des enjeux de sans-domicilisme, avec des approches complémentaires ;
- **Assurer un suivi** des évolutions du sans-domicilisme, mais aussi mieux comprendre les facteurs conjoncturels et structurels qui peuvent conduire à une évolution du nombre de personnes concernées (en prenant notamment en compte des données socio-économiques, démographiques, climatiques) ;
- **Alimenter les politiques publiques** par des données d'activité partagées qui éclairent les besoins des personnes vulnérables.

## Quels types de situations sont recensés ?

La construction de ces « chiffres clés » nécessite une première réflexion partagée visant, d'une part, à **définir ce qu'on entend par sans domicilisme** et, plus précisément, les situations que l'on souhaite recenser dans le cadre de ce travail ; et d'autre part, à **repérer et construire des indicateurs sur des données fiables et rigoureuses** qui permettent un travail d'analyse en année N, mais aussi des comparaisons dans le temps.

À l'image des travaux réalisés par l'Observatoire du sans-abrisme sur la Métropole de Lyon<sup>6</sup>, il a été décidé que ce travail prenne appui sur la typologie ETHOS<sup>7</sup> (*European Typology on Homelessness and Housing Exclusion*) développée par la Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA). Cette typologie fournit une définition de l'absence de chez-soi et de

---

<sup>6</sup> Maison de la Veille Sociale du Rhône, *Sans-abri et sans domicile sur la Métropole de Lyon (Indicateurs ETHOS 2019, 2020, 2021), 2022*

<sup>7</sup> Grille complète disponible à ce lien

l'exclusion liée au logement, adaptable aux spécificités nationales et locales. Pour ces premières éditions, il a été jugé opportun de se concentrer principalement sur les sous-catégories ETHOS pour lesquelles il existe des données consolidées et facilement mobilisables à Paris, c'est-à-dire les sous-catégories relatives aux expulsions locatives, aux personnes sans-

abri, à l'hébergement, et au logement-foyer. L'objectif est d'intégrer davantage de données portant sur les sortants d'institutions et des personnes victimes de violences pour les prochaines éditions.

| Grille ETHOS                            |   | Chiffres clés - Personnes sans domicile à Paris |   |  |
|---|---|---|---|--|
| Catégories                              | Sous-catégories   | Catégories                                      | Sous-catégories   | Définition   |
| <b>SANS-ABRI</b>                        | <b>1. Personnes vivant dans la rue</b>                                    | 2. Sans domicile                                | Personnes sans-abri   | Nombre de personnes sans-abri recensées chaque année lors de la Nuit de la Solidarité  |
|   | <b>2. Personnes en hébergement d'urgence</b>                              | 2. Sans domicile                                | Places de nuitées hôtelières et places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri | Nombre de nuitées hôtelières, places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri financées par l'État pour des personnes orientées par le SIAO 75 |
| <b>SANS LOGEMENT</b>                    | <b>3. Personnes en hébergement ou en logement d'insertion</b>             | 2. Sans domicile                                | Places d'hébergement d'urgence et d'insertion   | Nombre de places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérennes financées par l'État pour des personnes orientées par le SIAO 75                            |
|   |   | 3. En logement temporaire                       | Places en logement-foyer hors Pensions de Famille   | Nombre de places en résidence sociale, Foyer Travailleurs Migrants et Foyer de Jeunes Travailleurs situées à Paris   |
|   | <b>4. Personnes hébergées dans le Dispositif national d'accueil (DNA)</b> | 2. Sans domicile                                | Places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés                                      | Nombre de places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés financées par l'État pour des personnes ayant fait leur demande à Paris                   |
|   | <b>5. Personnes sortants d'institution</b>                                | 1. A risque de devenir sans domicile            | Non-intégré dans les chiffres clés 2023 mais évoqué dans le rapport                           | Personnes sous-main de justice en situation d'errance résidentielle<br>Personnes hospitalisées au GHU ayant une demande SIAO active                          |
|   | <b>6. Personnes hébergées chez des tiers</b>                              | 2. Sans domicile                                | Non-intégré dans les chiffres clés 2023 mais évoqué dans le rapport                           | Personnes ayant fait une demande de logement social et ayant déclaré être hébergées chez un tiers  |
| <b>EN HABITAT PRÉCAIRE OU INADÉQUAT</b> | <b>7. Personnes menacées d'expulsion</b>                                  | 1. A risque de devenir sans domicile            | Ménages menacés d'expulsion   | Nombre de concours de la force publique accordés   |
|   | <b>8. Personnes victimes de violences conjugales /</b>                    | Non-intégré dans les chiffres clés              |   |  |

|  |   |   |  |  |
|--|---|---|--|--|
|  | <b>intrafamiliales</b>  | 2023                                    |  |  |
|  | <b>9. Personnes vivant dans des squats ou en habitat de fortune</b> | Non-intégré dans les chiffres clés 2023 |  |  |
|  | <b>10. Personnes vivant dans un logement inadapté</b>               | Non-intégré dans les chiffres clés 2023 |  |  |

Ce travail recense donc quatre grandes catégories d'indicateurs visant à apporter une vision globale du sans-domicilisme à Paris, à savoir les personnes à risque de devenir sans domicile, les personnes sans-domicile, les personnes en logement temporaire et les personnes sortant vers un logement pérenne ou de l'intermédiation locative :

- **« Personnes à risque de perdre leur logement »** : Cet indicateur vise à objectiver le nombre de ménages courant le risque de se retrouver sans domicile suite à une expulsion de logement ou une rupture de parcours, telle qu'une séparation, une situation de violences conjugales, ou une sortie d'institution (hôpital, prison, aide sociale à l'enfance, etc.). Pour l'année 2021, seules les données relatives aux expulsions locatives ont été intégrées à l'infographie car facilement mobilisables. Pour cette édition, des éléments complémentaires, relatifs aux personnes hospitalisées ou sous-main de justice, sont également intégrés au corps du rapport. A terme, l'objectif est d'enrichir ces données avec des informations davantage exhaustives relatives aux ruptures de parcours et aux sorties d'institutions (hospitalisation, incarcération, sortie de l'aide sociale à l'enfance) des personnes concernées.
- **« Personnes sans domicile »** : Comme évoqué précédemment, selon l'INSEE, la catégorie des personnes sans **domicile** englobe les personnes « ayant eu recours à un service d'hébergement » ou ayant « dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ». Les données mobilisées dans les Chiffres clés portent donc sur :
  - le nombre de **ménages sans-abri**, estimé grâce aux données de la Nuit de la Solidarité,
  - le nombre de **places d'hébergement** à destination de ménages ayant fait une demande à Paris. Il est à noter

que les données relatives aux places d'hébergement ne permettent pas de calculer le nombre précis de personnes effectivement hébergées (le taux d'occupation n'étant pas toujours égal à 100%). En revanche, il s'agit à ce jour de l'indicateur jugé le plus fiable par les acteurs de terrain pour approcher cette donnée.

- **« Personnes en logement temporaire »** : Le logement temporaire, ou logement-foyer, représente une des réponses les plus sollicitées par les personnes sans domicile. Bien que les durées d'hébergement aient tendance à s'allonger (il s'agit de logements « à vie » pour les résidents des Foyers Travailleurs Migrants et les ex-résidents de FTM en résidence sociale), ces logements sont des logements adaptés, hors du droit commun, qui ne s'apparentent donc pas à un logement pérenne et personnel. C'est la raison pour laquelle ils sont intégrés dans la grille ETHOS, et dans ces Chiffres-Clés. Dans cette catégorie sont présentées les places disponibles en :
  - Résidences sociales : solutions d'hébergement temporaire destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun ;
  - Foyers jeunes travailleurs (ou Habitat Jeunes) : solutions d'habitat social transitoire, destinée à des personnes de moins de 30 ans au démarrage de la vie professionnelle (apprentis, stagiaires, salariés) et leur apportant un

- accompagnement et des services ;
- o Foyers travailleurs migrants (FTM)<sup>8</sup>, hébergeant historiquement des travailleurs d'origine étrangère, visant à favoriser l'intégration des résidents par un accompagnement social, et étant marquées par des durées de séjour très longues.
  - o Bien que relevant du statut de « résidence sociale », les Pensions de Famille ne sont pas incluses dans cet indicateur car elles n'imposent aucune limite dans la durée d'occupation et représentent ainsi une forme de logement pérenne. Il faut également noter que les chiffres disponibles présentent le nombre de places en logement-foyer, et non le nombre de personnes. Ces chiffres ne permettent pas de calculer le nombre exact de personnes logées, mais représentent les sources les plus fiables disponibles.
- **« Sorties vers un logement pérenne ou en intermédiation locative »** : Cette dernière catégorie vise à objectiver le nombre de ménages qui sortent du système de prise en charge à destination des personnes sans domicile ou en logement-foyer. Elle regroupe le nombre de ménages accédant, pendant l'année écoulée, à un logement individuel du parc social, à un dispositif d'intermédiation locative (IML)<sup>9</sup>, et en Pension de Famille. Ces trois offres

diffèrent quant au statut de l'occupant (locataire, sous-locataire, résident), et quant à la durée d'occupation (temporaire pour l'IML, pérenne pour les deux autres). Cependant, il s'agit de logements individuels procurant une sécurité (ontologique<sup>10</sup> et juridique) proche ou identique à celle d'un locataire classique. Il a ainsi été convenu de regrouper ces solutions de logements dans la même catégorie.

Cette deuxième édition des Chiffres Clés des personnes sans domicile à Paris porte sur **l'année 2023**<sup>11</sup>. L'ambition est désormais d'annualiser ce travail et d'affiner progressivement les analyses afin de suivre l'évolution du sans-domicilisme au fil des années. Il s'agit de donner à voir à la fois des éléments sur **le profil et les besoins des personnes concernées**, mais aussi sur **l'évolution de l'action publique parisienne**. La rigueur de la méthodologie retenue étant déterminante, chaque source de données est rappelée dans l'infographie et fait l'objet d'une notice méthodologique en annexe du présent rapport. Ces notices présentent les conditions de collecte et de traitement des données, leurs avantages et limites, et les tendances observées au cours des dernières années. Ces notices renvoient à d'autres données et études complémentaires qui permettent d'approfondir et enrichir la compréhension du sujet traité.

## Quels outils d'observation du sans-domicilisme existent à Paris ?

Si, comme évoqué précédemment, il n'existe pas, à ce jour, d'enquête annuelle permettant

<sup>8</sup> Les FTM constitue une offre peu intégrée dans les « parcours résidentiels » des personnes sans domicile à Paris. D'une part, ces logements se libèrent rarement car ils accueillent principalement des travailleurs migrants vieillissants ayant une faible mobilité résidentielle. D'autre part, ces structures sont vouées à se transformer en résidence sociale dans le cadre du Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants.

<sup>9</sup> L'intermédiation locative permet de loger des ménages en difficulté dans le parc privé grâce à l'intervention d'un tiers social entre le locataire et le bailleur qui permet de sécuriser les loyers et de simplifier les relations locatives.

<sup>10</sup> Le terme « sécurité ontologique », forgé par le sociologue Anthony Giddens (1990-1994), « désigne la confiance que nous attribuons à la continuité de notre propre identité ainsi qu'à la constance de notre environnement social et matériel. La sécurité ontologique procure un sentiment de fiabilité des personnes et des choses » (Moser, S.J., Weil-Dubuc, P.-L., 2017, « La sécurité ontologique : un enjeu de justice.

<sup>11</sup> Le rapport de l'année 2021 ayant été publié relativement tard du fait de nombreux enjeux méthodologiques relatifs à la construction de cette première édition de Chiffres Clés.

de recenser l'ensemble des personnes sans domicile à Paris, plusieurs sources de données d'observation sociale, consolidées au moins une fois par an, existent au niveau local et permettent d'objectiver le nombre de ménages concernés par certaines formes de privation de domicile, les caractéristiques et parcours de certaines de ces personnes, et l'ampleur des réponses apportées. Il s'agit notamment de :

- La **Nuit de la Solidarité** (NDLS), un décompte de nuit porté par la Ville de Paris chaque année depuis 2018 qui permet d'évaluer un nombre *a minima* de personnes sans-abri présentes une nuit donnée à Paris et donnant lieu à une étude publiée par l'Apur en lien avec l'Observatoire social de la Ville de Paris et un comité scientifique dédié ;
- Le **socle de données « hébergement et logement adapté »** de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), publié tous les ans, qui porte notamment sur le nombre de places d'hébergement et de logement adapté ;
- Le **socle de données « demandes et attributions de logements sociaux »**, publié annuellement par la DRIHL, qui présente les caractéristiques des demandeurs de logements sociaux en Île-de-France au 31 décembre de l'année, ainsi que celles des ménages s'étant vu attribuer un logement social au cours de l'année écoulée. Ces données sont déclinées finement à l'échelle parisienne

et suivies dans le cadre de la Conférence du logement ;

- Les indicateurs de la **Charte parisienne de prévention des expulsions** portant sur les impayés locatifs et les expulsions locatives à différents stades de la procédure. Ces données sont centralisées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (Adil 75), qui intervient pour le compte de la DRIHL 75, et sont analysées par l'ensemble des partenaires de la Charte ;
- Les **données « administratives » relatives à l'accès aux dispositifs**, collectées par les opérateurs et centralisées par les pouvoirs publics, telles que les données relatives au nombre de ménages accédant aux logements en sous-location des dispositifs « Louez Solidaire et sans risque » et « Solibail », ou aux logements en Pensions de Famille.

Ces chiffres clés s'appuient donc sur ces différentes sources de données annuelles en les croisant, pour approcher statistiquement le sans-domicilisme parisien.

Il existe de nombreuses autres études, enquêtes et rapports qui peuvent contribuer à améliorer la compréhension des enjeux de lutte contre le sans-domicilisme à Paris, sans être pour autant établies de façon annuelle. Ces études seront présentées davantage dans le prochain chapitre.



---

## ANALYSES & ENSEIGNEMENTS DES DONNEES DE 2023

---

Si les principaux chiffres et éléments d'explication liés aux enjeux du sans-domicilisme à Paris ont été rappelés dans la synthèse précédente, il convient de traiter de manière plus approfondie l'ensemble de ces données. Ce chapitre analyse chacun des chiffres clés, allant des expulsions et sorties d'institution aux sorties vers le logement, en passant par le sans-abrisme, l'hébergement et le logement adapté. Ces analyses visent à la fois à expliquer plus finement chaque chiffre et à les mettre en relief grâce à des données et études complémentaires.

### Des expulsions locatives en baisse en 2023, après deux années marquées par une hausse suite à la période Covid

Les données d'activité relatives aux procédures d'expulsions, consolidés par l'Adil, sont particulièrement éclairantes pour saisir la situation de personnes en situation de fragilité à l'égard du logement. Ces procédures d'expulsions se décomposent en plusieurs étapes, de l'avertissement à l'expulsion : commandement de payer, assignation, signalement, commandement de quitter les lieux, concours de la force publique requis puis accordé, et enfin expulsion. Le critère ayant été retenu pour mesurer le nombre de ménages fortement menacés d'expulsion est celui précédant l'expulsion, à savoir le nombre de concours de la force publique accordée. Cependant, certains ménages quittant leur logement avant même cette étape de l'expulsion, ce chiffre peut, dans une certaine mesure, sous-estimer le nombre de ménages réellement menacés d'expulsion chaque année. Il apparaît donc important d'étudier l'ensemble des évolutions des indicateurs à chaque stade de la procédure d'expulsion.

L'évolution des procédures engagées ces dernières années met en évidence, non seulement les **effets de la crise sanitaire** mais aussi le **travail important engagé par la Ville,**

**l'État et leurs partenaires** pour mieux repérer les personnes en difficulté.

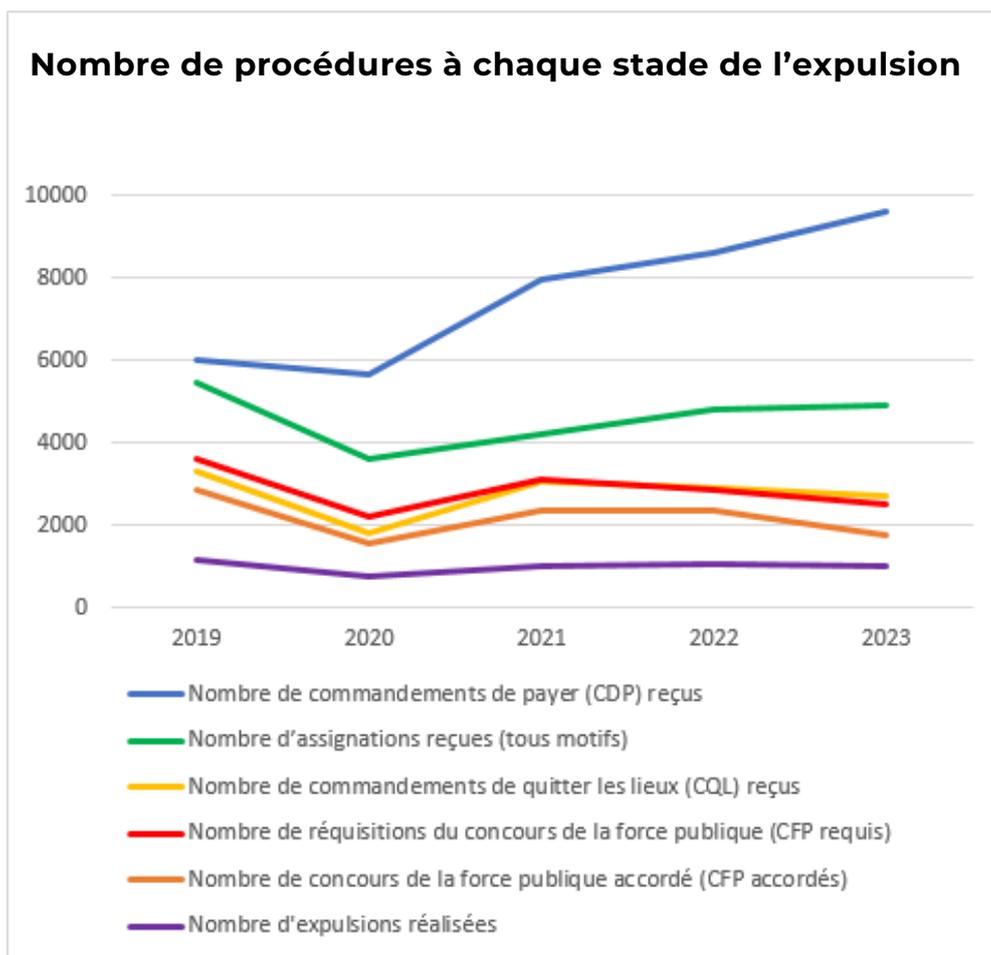
L'année 2020 était, en effet, une année exceptionnelle, caractérisée par une extension de la trêve hivernale et une suspension des procédures judiciaires pendant le premier confinement. Cela a conduit à une **diminution des procédures engagées** et des expulsions avec concours de la force publique. L'année 2021 a vu le retour vers un niveau d'expulsions locatives plus proche des tendances précédant la crise du Covid-19. Dans ce contexte, le nombre de concours de la force publique accordé a augmenté sensiblement entre 2020 et 2021 (+51 %), avant de se stabiliser entre 2021 et 2022 (2 363 ménages menacés d'expulsion, +25 ménages par rapport à 2021), tout en restant en deçà de son niveau d'avant crise sanitaire. En 2023, en revanche, ce nombre de **fortement baissé**, s'établissant à **1 780 ménages**, soit **25% de moins qu'en 2022 (cf. graphique 1)**. Ainsi, sur le graphique ci-dessous, en comparant les années 2019 et 2023, on constate une baisse sur la majorité des indicateurs (procédures d'expulsions, commandement de quitter les lieux, concours de la force publique, etc.), à l'exception du nombre de commandements de payer reçus, qui augmente de manière importante, et du nombre d'assignations qui augmente légèrement. On y observe donc, notamment, une baisse des indicateurs concernant la phase aval des procédures d'expulsion (étapes les plus avancées dans la procédure), mais une hausse des indicateurs de la phase amont (premières étapes signalant une procédure d'expulsion).

Au-delà du simple chiffre des concours de la force publique accordée, on peut noter que **le nombre d'expulsions réalisées avec concours de la force publique a baissé de 6% entre 2022 et 2023 pour s'établir à 983 expulsions (cf. graphique 2)**. Ce chiffre est à son plus bas niveau depuis 2006 et le début de la collecte de ces données, année 2020 mise à part. Ces données sont à contre-courant de la tendance nationale, les **expulsions progressant, à l'échelle nationale, de 23% en un an.**

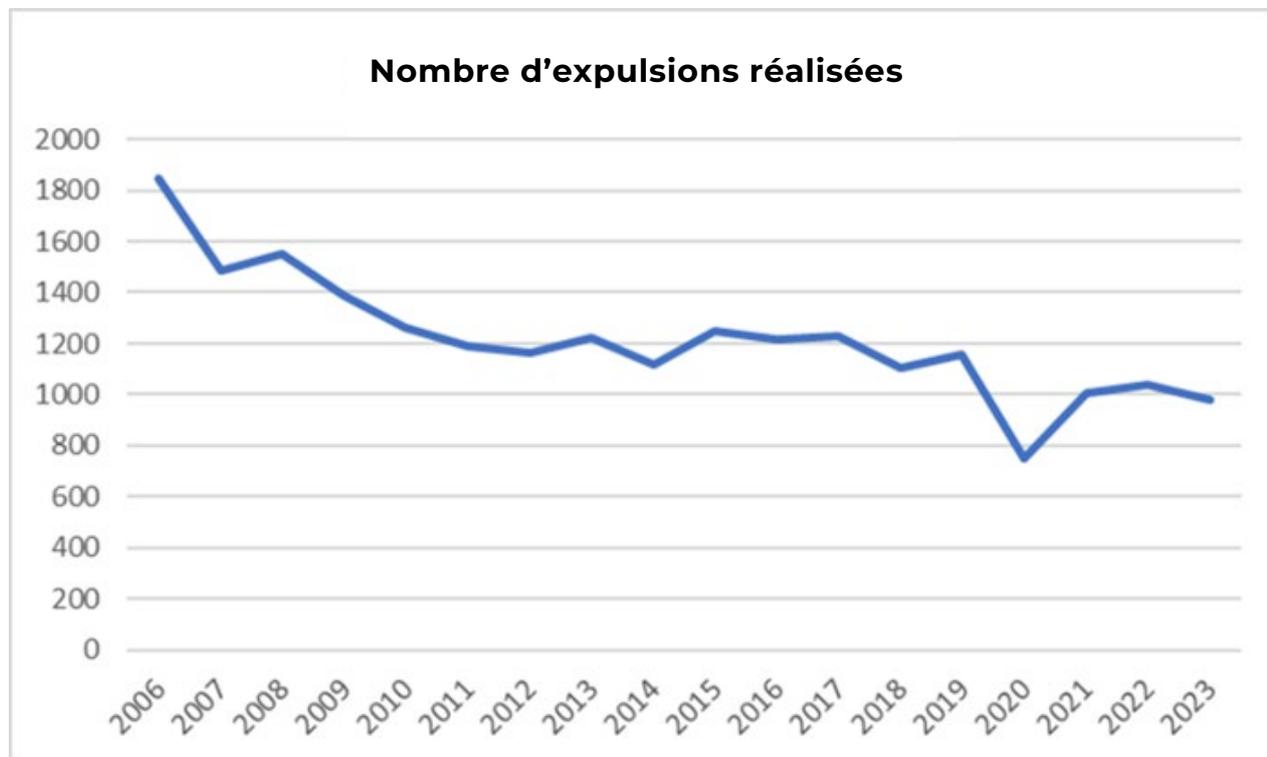
Cette forte baisse de l'ensemble des indicateurs de la phase aval de la procédure d'expulsions, peut être liée à l'ensemble des politiques parisiennes de prévention des expulsions, mais aussi à la bonne implantation des services publics à Paris et au tissu associatif dense. La hausse des indicateurs en phase amont peut signifier, quant à elle, une précarisation d'une plus grande partie des locataires parisiens suite aux difficultés financières entraînées par la période Covid. Cependant, elle peut également s'expliquer par un meilleur travail de prévention et de signalement de la part des bailleurs, qui interviennent plus tôt pour alerter le ménage et enclencher un accompagnement visant à éviter l'expulsion. Ainsi, le nombre de signalements de ménages en impayés précoces progresse par

exemple de 25% en 2023, mais cette hausse est principalement liée à une remobilisation des bailleurs du parc social, dont le nombre de signalements augmente de 31% (contre 4% dans le parc privé). Enfin, ils peuvent s'expliquer par des changements de pratiques, les bailleurs sociaux n'ayant pas l'obligation de transmettre leurs commandements de payer mais le faisant de plus en plus (+60% depuis 2019). Cette comparaison entre les assignations et les expulsions effectives demeure, cependant, difficile à interpréter sur une même année. En effet, les procédures d'expulsions durant majoritairement plus d'un an, les assignations d'une année peuvent difficilement être comparées aux expulsions de la même année.

Graphique 1 : Tendances relatives aux expulsions locatives 2019-2023, Indicateurs annuels de la Charte de prévention des expulsions provenant de la DRIHL 75 et la Préfecture de Police



Graphique 2 : Nombre d'expulsions réalisées avec concours de la force publique depuis 2006, Indicateurs annuels de la Charte de prévention des expulsions provenant de la DRIHL 75 et la Préfecture de Police



### Des données sur les personnes sortant d'institution disponibles mais partielles

- **De nouvelles données concernant les personnes alternant des séjours d'hospitalisation et des situations de sans-domicilisme**

Les données disponibles sur le sujet de la santé des personnes en situation d'exclusion du logement à Paris sont relativement partielles et proviennent notamment de la Nuit de la Solidarité. D'après les résultats de cette opération, une très faible part des personnes interrogées (1 % en 2024) déclarait avoir dormi à l'hôpital la veille du dénombrement. Ce chiffre ne semble pas permettre de rendre compte de l'ensemble des passages à l'hôpital des personnes sans domicile, ni les liens complexes entre précarité, santé et soins. Dans le cadre de la NDLS 2024, 31% des personnes rencontrées s'estimaient d'ailleurs en mauvaise ou très mauvaise santé et seules 41% des personnes rencontrées disposaient, par exemple, d'une

couverture maladie ou avaient des démarches en cours.

Des échanges donc ont été engagés pour tenter d'obtenir, pour cette édition 2023, des données supplémentaires articulant des enjeux de sans-domicilisme et de santé, notamment dans le domaine de la psychiatrie. Selon les données transmises par le Groupement Hospitalier Universitaire (GHU) Psychiatrie et Neurosciences (1er acteur hospitalier parisien des maladies mentales et du système nerveux), de nombreuses personnes hospitalisées dans un de des établissements du GHU ont notamment **une demande en cours auprès du SIAO, en parallèle de leur hospitalisation**, témoignant donc d'une situation de sans-domicilisme. Les données étant pour l'instant uniquement disponibles pour l'année 2022, on peut estimer que, cette année-là, 76 demandes étaient actives dans l'ensemble des établissements de ce GHU, dont 69 pour des centres d'hébergements.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année 2022, **60 patients hospitalisés dans un des établissements du GHU avaient été admis dans des centres d'hébergement à Paris** : 24

en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), 10 en Centres de stabilisation (CHS) et 24 en Centres d'hébergement d'urgence (CHU).

Ainsi, bien qu'ils ne soient pas exhaustifs et qu'ils ne reposent que sur le suivi de quelques hôpitaux, ces chiffres témoignent d'une **certaine porosité entre des situations d'hospitalisation en psychiatrie et des situations de sans-abrisme ou sans-domicilisme**. Cette porosité semble d'ailleurs s'accroître au fil des années, comme en témoigne le tableau suivant, montrant que le nombre de personnes sans-domicile hospitalisées à temps plein au sein d'un établissement du GHU a fortement augmenté entre 2019 et 2023 à Paris.

| Année | Nombre de patients sans domicile fixe hospitalisés au moins 1 fois à temps plein au GHU |
|-------|---|
| 2019  | 384   |
| 2020  | 337   |
| 2021  | 675   |
| 2022  | 755   |
| 2023  | 708   |

Source : Groupement Hospitalier Universitaire Psychiatrie et Neurosciences

Ces différentes données illustrent donc une forte imbrication entre enjeux de santé et de sans-abrisme, mais ne permettent pas véritablement de retracer les parcours des personnes connaissant des alternances entre des situations de sans-abrisme et d'hospitalisation. Elles gagneront à être complétées dans les prochaines éditions des chiffres clés.

### ➤ **De nouvelles données concernant les personnes incarcérées ou sous-main de justice**

Un autre enjeu nécessitant d'être intégré dans ces chiffres clés est la question de la **situation vis-à-vis du logement des personnes ayant connu une période d'incarcération ou, plus largement, étant sous-main de justice** (faisant l'objet d'une incarcération ou toute autre peine alternative en milieu ouvert - placement sous surveillance électronique, semi-liberté, libération conditionnelle, etc.). En effet, une condamnation, notamment associée à une mesure d'éloignement ou une incarcération, est un facteur fragilisant le rapport au logement et pouvant faire basculer les personnes dans une situation de sans-domicilisme. En effet, selon les

enquêtes hebdomadaires « flash logement » réalisées par l'administration pénitentiaire entre 2015 et 2017, 9 % des détenus français se déclarent sans domicile fixe à leur entrée en prison et 23 % affirment ne pas avoir de solution d'hébergement ou disposer d'une solution précaire<sup>12</sup> (hébergement chez un tiers, dans une structure de logement adapté ou dans un centre d'hébergement).<sup>13</sup>

Des échanges ont été engagés avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de Paris, pour obtenir des données complémentaires autour de cet enjeu. Ce service a pour vocation d'assurer le contrôle et le suivi des personnes placées sous-main de justice, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé, de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion. Dans ce cadre, la coordinatrice sociale de la Ville de Paris rédige un rapport d'activité annuel du service, dressant notamment un **portrait des personnes orientées vers ses permanences et suivies. Elle suit quelques centaines de personnes en milieu ouvert** (c'est-à-dire non incarcérées), **en situation d'exclusion sociale**. Ces personnes ne sont pas nécessairement représentatives des 5 500 personnes sous-main de justice en milieu ouvert suivies par le SPIP, et encore moins de l'ensemble des personnes sous-main de justice à Paris, étant donné que les entretiens sont menés avec **les personnes cumulant le plus de difficultés médico-sociales** parmi les personnes suivies en milieu ouvert. Cependant, il permet de mettre en exergue la forte imbrication entre problématiques liées à la justice, à la santé, et au logement. Ainsi, en 2023, sur la base de 214 entretiens de personnes sous-main de justice en milieu ouvert menés, « **78% des personnes rencontrées [étaient] en situation d'errance résidentielle, de rue ou d'hébergement précaire** ». Au-delà de ces 78%, « la totalité des personnes locataires rencontrées [présentait] des difficultés liées au logement : dettes, procédure d'expulsions, etc. ». Ce rapport précise notamment que les personnes condamnées pour des faits de violences conjugales sont de plus en plus représentées (16% du public rencontré), et que la problématique d'errance résidentielle est

<sup>12</sup> La Fondation Pour le Logement des Défavorisés (2020), *L'état du mal-logement en France 2019..*

<sup>13</sup> Un chargé de mission hébergement, co-financé par l'Etat, est ainsi chargé de travailler à l'hébergement de ces personnes.

particulièrement marquées chez ces personnes : « l'éviction du domicile implique souvent une situation d'errance et la dégradation de leur situation soudaine [...] et générale (perte du logement, situation socio-administrative hybride, etc.) ». De nombreuses personnes suivies par le SPIP se retrouvent ainsi, suite à la condamnation, en situation de « primo-errance » et rencontrent « des difficultés administratives et/ou financières cumulées avec des souffrances psycho-sociales », leur situation s'étant « dégradées à l'occasion d'une période de détention ». Enfin, la coordinatrice précise que « les allocataires du RSA (30%) et de l'AAH (20%) sont fortement représentés chez le public reçu », montrant ainsi une **forte imbrication entre enjeux pénitentiaires, enjeux de précarité et enjeux de santé chez les personnes rencontrées.**

Ces données semblent ainsi démontrer la nécessité d'une forte attention à porter aux personnes sous-main de justice pour obtenir une vision la plus précise du sans-domicilisme, et des personnes à risques de basculer dans cette catégorie. Elles demeurent néanmoins très partielles, et basées sur un échantillon non représentatif des personnes sous-main de justice à Paris. Elles auront donc vocation à être complétées pour l'édition 2024 par des données complémentaires davantage représentatives et exhaustives.

### ➤ **Des données encore partielles concernant les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance**

Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance apparaissent comme une population particulièrement fragile. Au niveau national comme international, les études montrent les parcours de ces jeunes, particulièrement hétérogènes<sup>14</sup>, les menant parfois dans des situations de précarité extrême, voire d'exclusion<sup>15</sup>. Malgré les efforts actuellement poursuivis par la Ville de Paris, notamment via Le schéma parisien de prévention et de

protection de l'enfance 2022-2026<sup>16</sup>, ces enfants en danger, devenus jeunes adultes, restent particulièrement vulnérables. Au niveau national, l'Enquête Sans Domicile menée par l'Insee en 2012, estimait notamment que « 26 % des personnes sans domicile nées en France [étaient] d'anciens «enfants placés en protection de l'enfance» (soit plus de 10 000 personnes) », alors même que ce public ne représente que 2 à 3% de la population générale<sup>17</sup>. Les travaux de recherche menés en France, et notamment le projet ELAP<sup>18</sup>, identifient l'accès à un logement pérenne comme un levier de l'accompagnement proposé, par ailleurs indispensable pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes. L'enquête Sans Domicile de l'INSEE, qui sera menée en 2025, permettra ainsi d'actualiser la donnée précédemment mentionnée, donnant à voir la part d'anciens enfants placés au sein des personnes sans-abri.

---

<sup>14</sup> ONPE, L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance, 2014

<sup>15</sup> Capelier Flore, Frechon Isabelle, Pauvreté et protection de l'enfance, Revue française des affaires sociales, 2023/3

---

<sup>16</sup> <https://www.paris.fr/pages/100-mesures-pour-la-prevention-et-la-protection-de-l-enfance-19974>

<sup>17</sup> Françoise Yaouancq et Michel Duée, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », Insee, France, portrait social - édition 2014 ; Isabelle Fréchon et Maryse Marpsat, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », Économie et Statistique n°488-489, 2016.

<sup>18</sup> <https://elap.site.ined.fr/resultats/publications/>

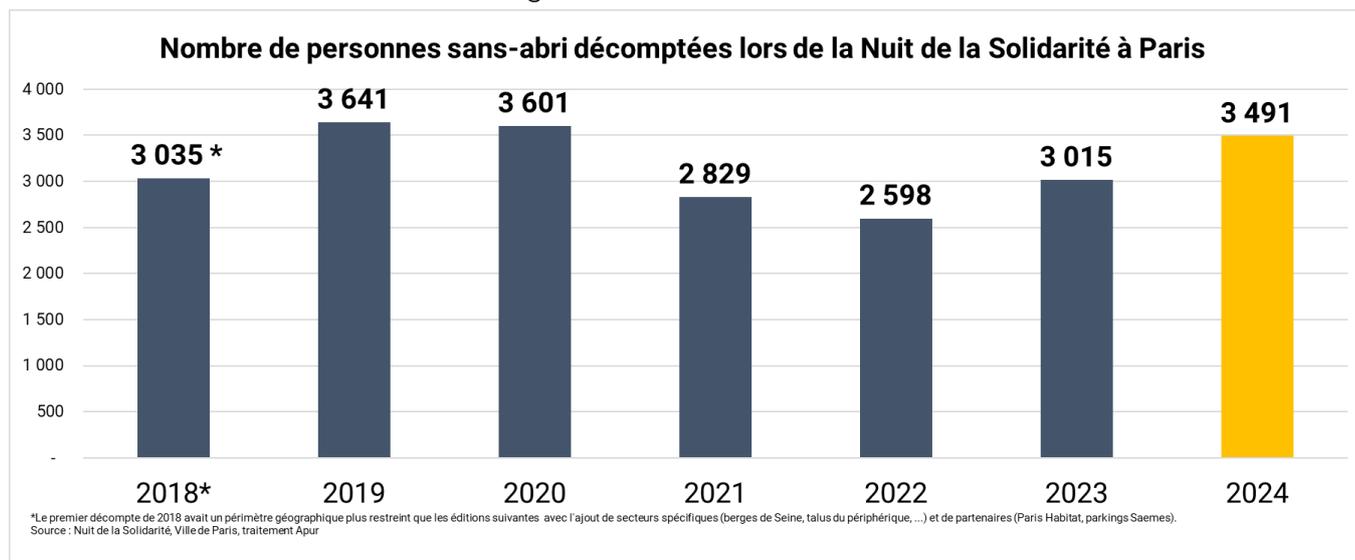
## Une forte augmentation du nombre de personnes sans-abri, après deux éditions marquées par la crise sanitaire

La Nuit de la Solidarité, menée chaque année depuis 2018 à Paris, fournit la donnée la plus fiable disponible concernant le nombre de personnes sans-abri présente à Paris une nuit donnée et leur profil.

Début 2024, les chiffres de cette opération traduisaient une forte hausse par rapport à l'année précédente : **3 491 personnes ont été décomptées à Paris, contre 3 015 début 2023** (+ 476 personnes, soit 16%). Il est à noter que cette opération, depuis 2022, a été étendue à plusieurs communes de la Métropole du Grand Paris, et fournit ainsi des données sur un plus grand territoire que celui de Paris. Si certaines villes de petite couronne concentrent un grand nombre de personnes rencontrées (192 à Saint-Denis et 105 à Aubervilliers notamment), les chiffres de Paris demeurent largement

supérieurs à l'ensemble des villes voisines ayant mené l'opération (785 personnes décomptées au total dans les 32 communes). De même, en comparant l'opération parisienne à d'autres Nuits de la Solidarité menées dans des grandes villes françaises (bien que les modalités soient parfois légèrement différentes), l'ampleur du sans-abrisme parisien ne semble pas avoir d'équivalent en France. A titre d'exemple, 442 personnes ont été rencontrées à Marseille le 16 avril 2024.

Il convient de rappeler que, à Paris, les éditions 2022 et 2021 avaient été marquées par une forte baisse des personnes rencontrées (2 598 recensées en 2022, 2 829 en 2021, contre 3 601 en 2020) en lien avec les ouvertures de places d'hébergements liés au Covid. Après avoir augmenté de façon continue depuis 2022, le nombre de personnes décomptées en 2024 **se rapproche donc des chiffres observés avant la période Covid.**



Source : Rapport des résultats de la Nuit de la Solidarité 2023, Apur

On observe donc lors de cette opération :

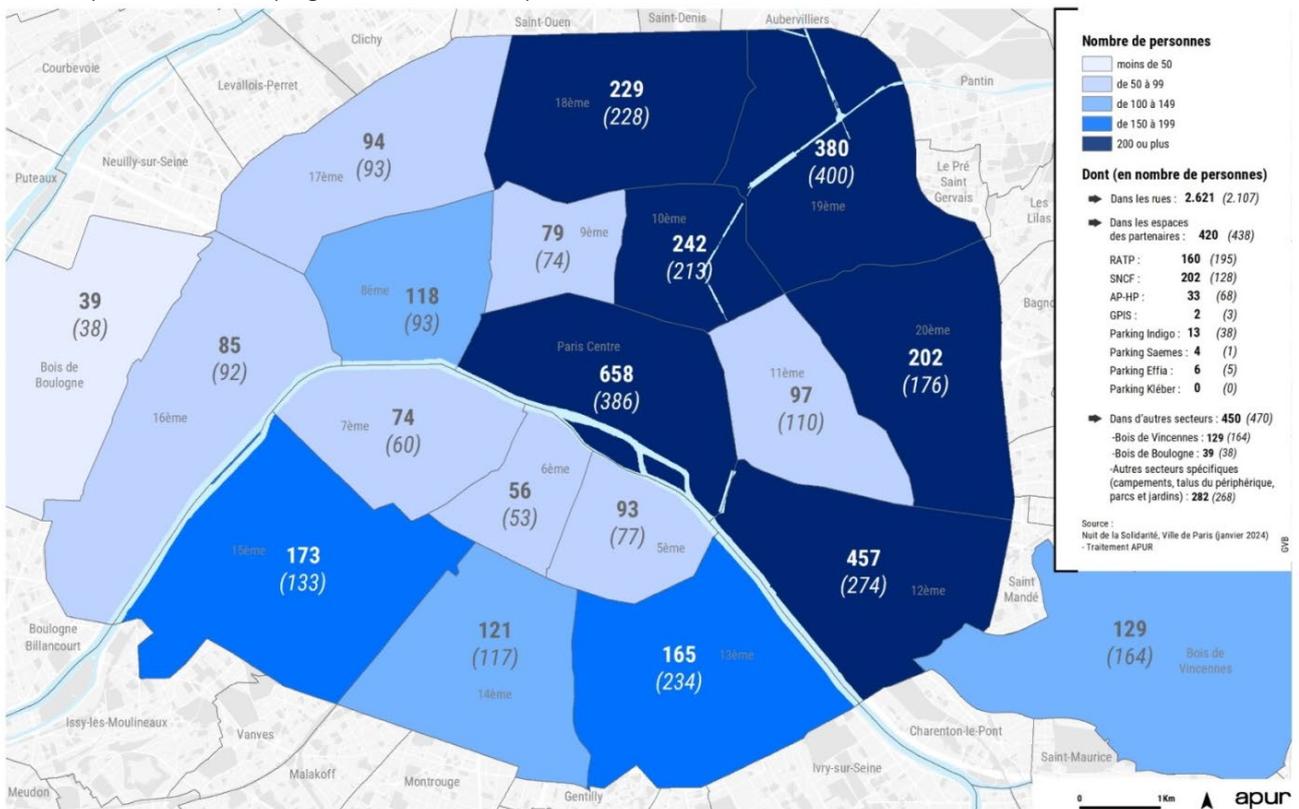
- **Des profils qui évoluent**, marqués notamment par la forte présence de jeunes sans-abri, installés dans le Centre de Paris, et une reprise des parcours migratoires post-crise sanitaire :
  - 23% des personnes rencontrées ont entre 18 et 24 ans, contre 8% en 2023 ;
  - 40% sont sans-abri pour la première fois, contre 37% en 2023 ;
- 36% sont sans logement depuis moins d'un an, contre 32% en 2023 ;
- 45% indiquent venir de l'étranger, contre 40% en 2023.
- **Le maintien des difficultés d'accès à certains services et équipements :**
  - Comme en 2023, 66% des personnes interrogées indiquent ne pas pouvoir stocker leurs affaires quand elles en ont besoin ;
  - La moitié des personnes n'ont pas d'adresse pour recevoir leur

- courrier (47%) ni de couverture maladie (51%), comme en 2023 ;
- 68% n'ont pas de ressources financières ou vivent de la mendicité, en forte hausse par rapport à 2023 (60%).
- Mais une **fréquentation légèrement plus marquée de certains dispositifs** :
  - 24% indiquent appeler le 115 de temps en temps, contre 20% en 2023 ;
  - 54% se sont rendu une ou plusieurs fois à un point de distribution alimentaire (49% en 2023) et 37% ont fréquenté un accueil de jour (contre 32% en 2023) la semaine précédant l'opération.

Cette édition témoigne donc d'une présence importante de jeunes en rue, et notamment, pour certains d'entre eux, nouvellement sans logement. Les éléments relatifs au recours aux dispositifs apparaissent toujours extrêmement alarmant, même lorsqu'ils sont marqués par une légère amélioration (toujours 69% des personnes n'appellent pas ou plus le 115, et 60% n'ont pas d'accompagnement social). Les

réponses des personnes interrogées quant à la satisfaction des besoins exprimés apparaissent, elles, inchangées, témoignant ainsi d'une situation toujours problématique concernant de nombreux services (stockage de bagages notamment).

Cependant, il apparaît nécessaire de toujours mettre en perspective ces 3491 personnes rencontrées lors de la Nuit de la Solidarité, à la lumière du **nombre de places d'hébergement ouvertes au même moment**, pour dresser une photographie plus réaliste de la situation du sans-domicilisme parisien. D'une part, des places étaient exceptionnellement ouvertes dans le cadre du Plan Grand Froid au moment de la Nuit, et des espaces financés par la Ville de Paris étaient proposés en gymnases, lycées, ou dans un ancien magasin de sport, dans le cadre du Plan d'Urgence Hivernal. D'autre part, des places d'hébergement étaient également ouvertes à ce moment-là, **permettant d'héberger 47 428 personnes ayant fait une demande à Paris**. Ces places font l'objet de la partie suivante.



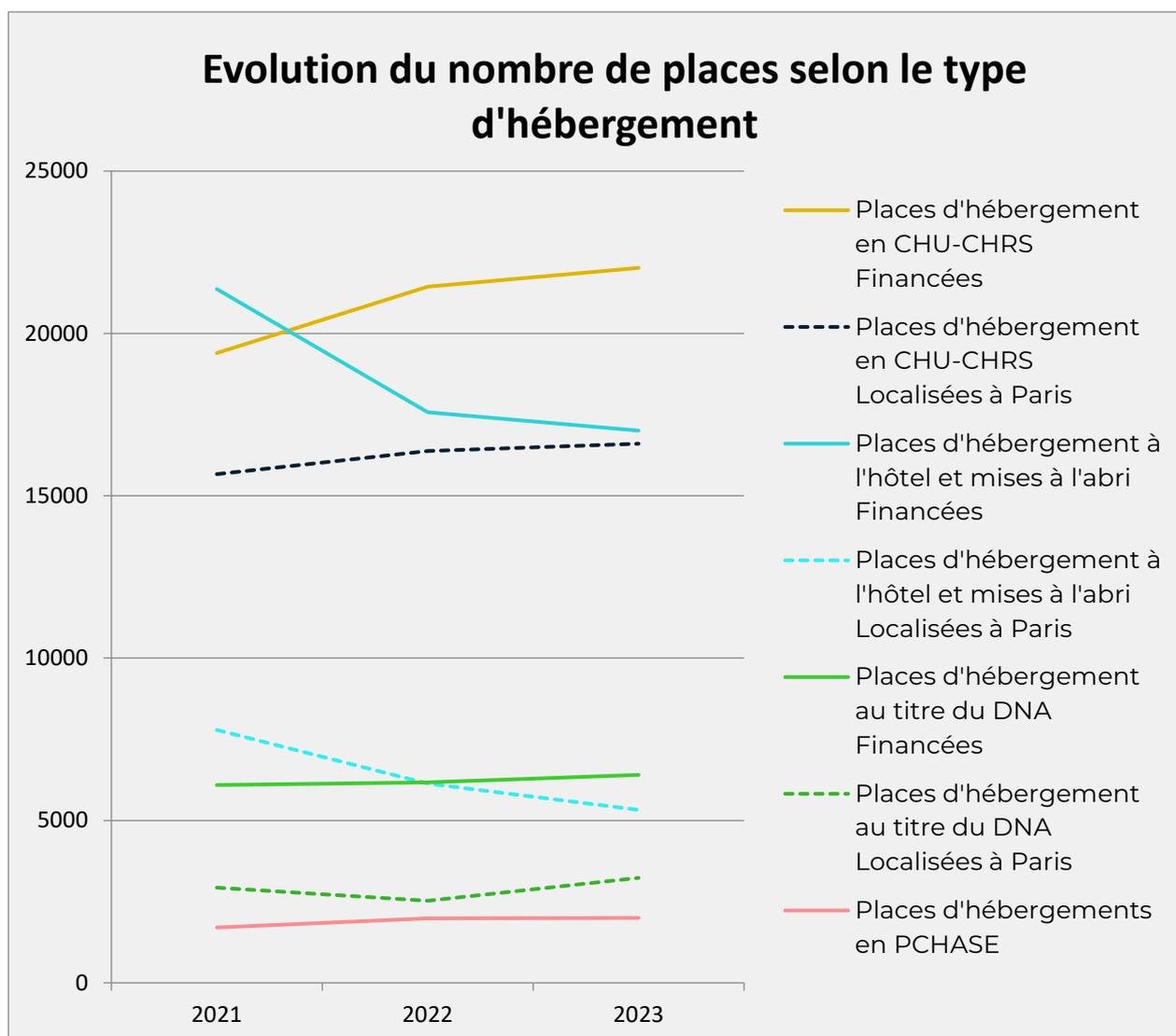
Source : Rapport des résultats de la Nuit de la Solidarité 2023, Apur

## Un nombre de places d'hébergement stable par rapport à 2022 et marquant des évolutions dans les types d'hébergement et les publics

En 2020 et 2021, dans le contexte de la crise du Covid-19, de nombreuses places d'hébergement avaient été ouvertes à Paris, tant en centres d'hébergements, qu'à l'hôtel, dans un contexte de baisse du tourisme. Entre 2021 et 2023, ce nombre de places a connu une légère baisse, s'établissant, au 31 décembre 2023, à **47 428 places d'hébergement** financées pour des personnes ayant fait leur demande à Paris (contre 48 559 en 2021). Ce chiffre marque cependant une légère hausse (+265 places) par rapport à 2022, et est à remettre dans le

contexte d'une forte hausse de l'hébergement depuis plusieurs années (+30% depuis 2017). Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs, entraînant des évolutions dans les différents types d'hébergements disponibles à Paris.

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la répartition par catégorie des places d'hébergement, entre les places d'hébergement d'urgence et d'insertion (en CHU ou CHRS), les nuitées hôtelières et mises à l'abri, les places d'hébergement au titre du dispositif national d'accueil, et celle financées par la Ville de Paris au titre de l'aide sociale à l'enfance, ainsi que leurs évolutions par rapport à 2022.



Sources : Socle de données hébergement et logement adapté 2023, DRIHL – Ville de Paris (tableau en annexe)

➤ **17 007 places d'hébergement à l'hôtel et de mise à l'abri au 31 décembre 2023 (-2 445 places par rapport à 2022)**

L'évolution du nombre de places d'hébergement à l'hôtel et de mise à l'abri se décompose de la façon suivante :

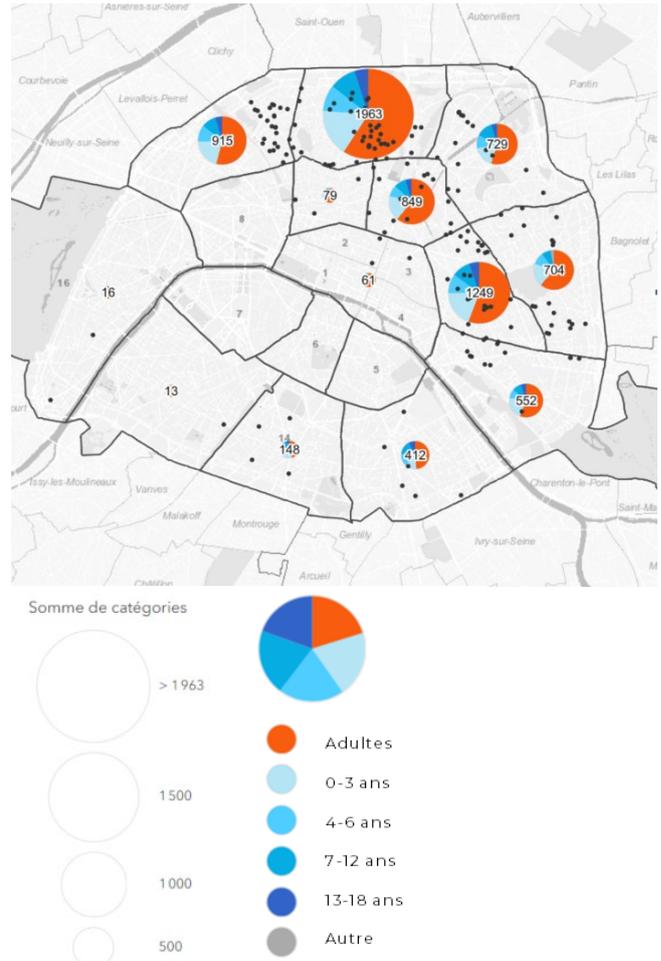
- 16 687 places d'hébergement à l'hôtel ouvertes au 31 décembre 2023 (-442 par rapport à 2021)
- 320 places dans le cadre d'opérations de mises à l'abri au 31 décembre 2023 (-120 par rapport à 2022)

La réduction du nombre de places d'hôtel s'explique notamment par une forte baisse du tourisme pendant la période Covid, permettant le développement d'un partenariat hôtelier important et la création de nombreuses places d'hébergement à l'hôtel. En outre, l'Etat mène une politique visant à réduire le nombre de places d'hôtel pour les remplacer par des places d'hébergement en centre d'hébergement plus qualitatives.

Il est à noter que, sur ces 16 687 places d'hôtel, **seules 5 160 sont localisées à Paris**. En effet, la majorité des places d'hôtel destinées à des ménages parisiens sont situées hors Paris en Île-de-France. Cependant, faisant partie de la politique d'hébergement destinée aux ménages parisiens, il est important de mesurer le nombre de places à cette échelle-là. Cette localisation d'une grande partie de l'hébergement des publics parisiens hors de Paris pose la question de la continuité des parcours. En effet, des personnes ayant la majorité de leur suivi à Paris se retrouvent souvent hébergées relativement loin de Paris, parfois hors de la Métropole du Grand Paris, posant ainsi des questions de suivi administratif, et, pour les enfants, de continuité de la scolarité.

Parmi les places localisées à Paris, la carte ci-dessous présente leur répartition par arrondissement. On y observe une forte concentration dans les 18<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissements notamment.

**Places hôtelières localisées à Paris**



Source : Observatoire Social de la Ville de Paris

Depuis 2020, des plateformes d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH) existent pour accompagner les ménages hébergés à l'hôtel par les SIAO, venant en complément de l'action des conseils départementaux et des centres communaux d'action sociale. La DRIHL a dressé une infographie décrivant les profils et trajectoires des ménages suivis par cette plateforme d'accompagnement social en Ile-de-France en 2023<sup>19</sup>. Selon ces chiffres, 25 250 personnes sont suivies par les PASH en Île-de-France au 31 décembre 2023, représentant 7 700 ménages, dont 6 400 familles. Les PASH sont sollicités par les SIAO pour différents motifs (violences familiales, parentalité, santé, etc.), en

<sup>19</sup> Infographie disponible à ce lien : <https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-accompagnement-social-des-personnes-hebergees-a-a1337.html>

complément de de l'action des acteurs de droit commun. Au cours de l'année 2023, 2 474 ménages suivis par des PASH en Ile-de-France sont sortis de l'hôtel selon ces chiffres, dont 31% vers une structure d'hébergement, 25% vers le dispositif d'intermédiation locative Solibail, et 21% vers un logement de droit commun.

La réduction du nombre de mises à l'abri (- 1 709 places) peut, quant à elle, trouver plusieurs facteurs explicatifs parmi lesquels la transformation de certaines places de mise à l'abri en places d'hébergement d'urgence ou d'insertion pérenne.

Il est à noter que la crise Ukrainienne en 2022 a bousculé les dispositifs de mise à l'abri puisque 1 883 places ont été attribuées à un dispositif spécifique pour les personnes fuyant le conflit ukrainien. Ce mécanisme européen de protection temporaire a permis notamment d'organiser l'arrivée des populations ukrainiennes dans les différents pays d'Europe, tout en accordant à ses bénéficiaires une série de droit en matière d'asile. Dans un souci de raisonnement à périmètre comparable, étant donné que ces places étaient issues d'une procédure exceptionnelle, elles n'ont pas été intégrées aux données des Chiffres-Clés du sans-domicilisme »

Il est à noter que des places sont également exceptionnellement ouvertes sur des périodes particulières, comme évoqué précédemment, mais ne sont donc pas décrites dans l'infographie des Chiffres Clés, car elles sont fluctuantes au cours de l'année. Dans le cadre du Plan Grand Froid notamment, 394 places étaient financées par l'Etat en janvier 2024. La Ville de Paris finance également des places de mises à l'abri en complément de l'action menée par l'Etat: en janvier 2024, des gymnases étaient ouverts à Paris, accueillant 292 personnes, et un lycée inoccupé avait été transformé en lieu d'hébergement, accueillant 120 personnes. De plus, d'autres dispositifs, financés par la Ville de Paris, sont mis en place en hiver comme le Plan d'Urgence Hivernal, espace d'hébergement installé depuis 2021 dans un ancien magasin de sport, accueillant 80 hommes isolés entre décembre et avril. Au total, sur l'ensemble de l'année 2024, ce sont environ **1 592 personnes qui ont fait l'objet d'une mise à l'abri par la Ville de Paris**. Les chiffres présentés dans ce rapport sont donc des chiffres

*a minima*, non exhaustifs sur la situation d'hébergement parisienne.

### ➤ **22 018 places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérenne ouvertes sur l'ensemble de l'année 2023 (+ 582 places par rapport à 2022)**

Cette évolution du nombre de places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérenne se décompose de la façon suivante :

- 16 087 places d'hébergement d'urgence (+ 80 places)
- 5 931 places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (+ 502 places)

Il est à noter que cette hausse du nombre de places en centres d'hébergement ne s'explique pas uniquement par des créations de places. De nombreuses places supplémentaires en Centres d'hébergement d'urgence (CHU) et Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont notamment dues à des transformations de places d'hôtel ou de mises à l'abri et CHU, et des transformations de CHU en CHRS. Si cette transformation explique bien l'intégralité de la hausse des places en CHRS, des places ont cependant également été créées en CHU. Par ailleurs, une partie de ces places est située dans le diffus, c'est-à-dire dans du logement ordinaire, et non dans un centre d'hébergement..

Il est à noter, ici également, que près d'un quart des places de CHU et CHRS financées à destination de ménages parisiens sont situées en dehors de Paris. Cependant, cette comparaison est ici à relativiser, étant donné que les places d'hébergement financées sont comptabilisées sur l'ensemble de l'année 2023, alors que les places localisées à Paris comptabilisées sont uniquement celles ouvertes le 31 décembre 2023.

### ➤ **6 404 places d'hébergement pour demandeurs d'asile ouvertes au 31 décembre 2023 (+234 places par rapport à 2022)**

Le Dispositif national d'accueil (DNA) a vocation à garantir des Conditions matérielles d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale. Le dispositif se décline en différents types d'établissements spécifiques :

- Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)
- Centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda)
- Dispositifs hôtel-asile
- Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES)
- Programmes d'accueils et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA)

Les données concernant les places du DNA sont en hausse (+234 places). Cette hausse s'explique, notamment, par la création d'un CAES en 2023. Ici, la distinction entre les places financées (+234 places par rapport à 2022) et celles localisées à Paris (+705 places par rapport à 2022) permet de montrer l'importance de se placer à l'échelle des places régulées. En effet, si de nombreuses places ont été créées à Paris, elles ont pu être à destination d'autres SIAO que le SIAO 75. Ces chiffres révèlent donc l'importance de se placer à l'échelle des places régulées pour des ménages parisiens.

➤ **1 999 places en centres d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance ouvertes au 31 décembre 2023 (+11 places par rapport à 2023)**

La Ville de Paris finance des prises en charge d'hébergement au titre de l'Aide sociale à l'enfance (PCH ASE), au titre de ses compétences relatives à cette question (l'Etat ayant, quant à lui, la compétence de l'hébergement). Il s'agit d'un dispositif facultatif et subsidiaire parisien relevant du cadre du règlement départemental des aides sociales. Les PCH ASE hébergent des familles avec enfants ayant une problématique lourde d'hébergement qui n'a pu trouver de réponse dans le cadre des dispositifs de droit commun, cumulé avec des difficultés de prévention et de protection de l'enfance. Les familles prises en charge bénéficient d'un hébergement souvent hôtelier, réservé par le Samusocial de Paris, et d'un accompagnement social renforcé, fourni par les services sociaux de proximité sur le plan de l'insertion logement, professionnelle, l'accès aux droits et la parentalité. Le nombre de places au titre de l'aide sociale à l'enfance a légèrement augmenté entre 2022 et 2023 (+11), mais a surtout drastiquement augmenté entre 2021 et 2022 (+284 places). Si la Ville de Paris

obtient principalement ce type de places dans des hôtels, à Paris ou en proche banlieue, cette augmentation du nombre de places de PCHASE entre 2021 et 2023 témoigne d'un effort important fourni par la Ville de Paris pour obtenir des places dans des lieux alternatifs à l'hôtel. Ainsi, en 2023, en plus des 1 952 places captées en hôtel, des partenariats ont été tissés, notamment avec la Maison d'accueil Eglantine, pour prendre en charge des personnes en PCHASE au sein de CHRS. Ces places demeurent très difficiles à capter du fait de la tension du secteur de l'hébergement à Paris, entraînant une grande difficulté pour le Samusocial à réserver des places à l'hôtel pour les familles en PCHASE.

**Et à l'échelle métropolitaine ?**

Les données présentées ici se concentrent sur les places d'hébergement à destination du public parisien, mais ne permettent pas d'estimer les dynamiques à l'échelle métropolitaine. En 2023, une **étude publiée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme<sup>20</sup>** a proposé un état de lieux de l'offre d'hébergement, de logement adapté et de services à destination des personnes sans domicile dans le Grand Paris. En voici des chiffres clés, concernant l'hébergement :

Au total, en 2023, près de **71500 places d'hébergement** sont décomptées début 2023 dans la Métropole du Grand Paris, tous dispositifs confondus, contre autour de 57300 places début 2020. **Cela marque une augmentation de près de 14200 places (+25 %) en trois ans.**

Malgré cette forte hausse, les besoins demeurent très importants comme en témoigne le nombre toujours élevé de personnes sans-abri rencontrées lors des différentes éditions de la Nuit de la Solidarité. Une part importante de cette offre d'hébergement est par ailleurs constituée de structures en intercalaire (46 % de l'offre à Paris) ou de places en hôtels (40 % de l'offre dans le Grand Paris), soulignant leur caractère temporaire contraignant en matière

<sup>20</sup> Disponible à ce lien : [Hébergements et services à destination des personnes sans-abri dans le Grand Paris | Apur](#)

d'accompagnement.

L'État restructure cette offre en privilégiant les structures pérennes, dont les capacités augmentent avec près de 32 000 places en centres d'hébergement d'urgence ou d'insertion début 2023 (+56 % entre fin 2019 et fin 2022), plutôt que les nuitées hôtelières. Le nombre de places en hôtels avait fortement augmenté ces dernières années (+19 % entre début 2020 et début 2023) et connaît une baisse depuis 2022 (-5 % entre début 2022 et début 2023).

Le nombre de places d'hébergement déployées au travers du Dispositif National d'Accueil (DNA) est lui-aussi en recul ces dernières années (-14 % entre début 2020 et début 2023).

### Et à l'échelle nationale ?

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié une étude, en 2023, présentant le **nombre de personnes hébergées** (uniquement, cette fois, en centres d'hébergement, et non à l'hôtel) **à l'échelle nationale**, permettant ainsi de remettre en perspective les chiffres parisiens. **Elle retrace également de manière fine leur profil et parcours**, ce que ces Chiffres Clés ne permettent pas de faire, et sont ainsi une source d'information précieuse pour comprendre le public accueilli. Cette étude repose sur l'édition 2020-2021 de son enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS). En voici une synthèse :

#### **Premiers résultats de l'enquête ES-DS : 200000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021**

**Anthony Caruso (DREES)**

Au 31 janvier 2021, selon l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, **218 200 places d'hébergement**<sup>21</sup>

<sup>21</sup> Les nuitées hôtelières mobilisées par des associations sur financement de l'État ne rentrent pas dans le champ de cette enquête, alors qu'elles sont prises en compte dans le dénombrement des places d'hébergement réalisé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et dans le périmètre des places

**sont ouvertes dans près de 3 100 centres d'hébergement.** Ces structures diffèrent selon les publics accueillis mais ont pour mission commune d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale. **Elles hébergent 197 300 personnes, soit un taux d'occupation de 90 %** des places proposées. La très grande majorité d'entre elles (210 500) sont des places permanentes (ouvertes à l'année ou durant la période d'ouverture de la structure).

**La moitié des places (109 400) se trouvent dans l'hébergement dit « généraliste » :** dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), avec 51 900 places et près d'une place sur cinq dédiée à de l'hébergement d'urgence<sup>22</sup>; et dans les « autres centres d'accueil », qui proposent 57 500 places<sup>23</sup>, dont près des deux tiers sont des places d'urgence. **Les structures d'hébergement généraliste ont vu leurs capacités permanentes augmenter d'un tiers par rapport à fin 2016.** Les structures du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA) proposent 102 500 places, majoritairement dédiées aux demandeurs d'asile : les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) et les centres d'accueil pour

d'hébergement social annoncées lors de la présentation du Pacte des solidarités en septembre 2023. Au 31 décembre 2020, il a été décompté 72 000 places en hôtels, d'après la présentation stratégique du programme 177 dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022. À l'inverse, les places d'hébergement du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA) et celles des établissements d'accueil mère-enfant sont prises en compte dans l'enquête ES-DS, mais pas dans le périmètre des places annoncées lors de la présentation du Pacte des solidarités, ni dans celui des travaux de la DIHAL. Le chiffre de 218 200 places présenté ici ne peut donc être comparé aux 203 000 places d'hébergement évoquées lors de la présentation du Pacte des solidarités en septembre 2023.

<sup>22</sup> L'hébergement d'urgence est un hébergement avec une prise en charge immédiate et inconditionnelle.

<sup>23</sup> Il faut souligner que la DIHAL obtient un total de 79100 places d'hébergement hors CHRS et hors hôtels au 31 décembre 2020, dans son dénombrement pour la présentation stratégique du programme 177 dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022. Des expertises seront menées conjointement par la DREES et la DIHAL pour comprendre ces écarts.

demandeurs d'asile (Cada) disposent respectivement de 46 900 et 43 900 places début 2021. Le nombre de places en centres provisoires d'hébergement (CPH), dédiés à l'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale, a presque été multiplié par cinq par rapport à fin 2016, pour atteindre 8 700 début 2021. Les centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) disposent, quant à eux, de 3 000 places. Enfin, les établissements d'accueil mère-enfant (EAME), proposent 6 200 places d'hébergement début 2021.

Sur un champ comparable à celui de l'édition précédente de l'enquête ES-DS (2016), c'est-à-dire en se restreignant aux places permanentes hors Huda et CAES, **les effectifs ont augmenté de presque 34 000 personnes hébergées par rapport au 15 décembre 2016 (+30%)**, alors que le taux d'occupation agrégé baisse (passant de 95% à 92%). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse du taux d'occupation, notamment la situation sanitaire liée au Covid-19 à la date de l'enquête.

Sur l'ensemble des places (temporaires ou permanentes), **32% des personnes hébergées début 2021 ont moins de 18 ans**. Les mineurs sont naturellement très présents dans les établissements d'accueil mère-enfant (55% des personnes hébergées). Ils représentent aussi une part importante des personnes hébergées dans les établissements généralistes (31% en CHRS et 34% dans les autres centres d'accueil), ainsi que dans les Cada (40%) et les CPH (29%). **Les jeunes adultes sont aussi surreprésentés, particulièrement dans le DNA** : les 18-24 ans et les 25-34 ans y représentent respectivement 17% et 32% des personnes hébergées. À l'inverse, **les personnes de 50 ans ou plus sont fortement sous-représentées** : 9% des personnes hébergées sont dans cette tranche d'âge, contre 40% de l'ensemble de la population résidente en France.

**57% des personnes hébergées (adultes et enfants) sont de sexe masculin**. Cette surreprésentation masculine est générale, sauf en EAME, mais elle est accentuée dans les structures du DNA hors Cada : il y a 89% d'hommes en CAES, 68% en Huda et 67% en CPH. **Les personnes seules sans enfant représentent 58% des adultes<sup>24</sup> hébergés,**

quatre sur cinq étant des hommes. La part des hommes seuls sans enfant parmi les adultes hébergés est encore plus élevée dans les CAES (81%) et dans les CPH et les Huda (62% dans les deux cas). 16% des adultes hébergés sont des personnes seules avec enfant(s) (contre 7% des adultes dans l'ensemble de la population), essentiellement des mères isolées.

**81% des personnes hébergées n'ont pas la nationalité française**, 77% sont ressortissantes d'un pays hors de l'Union européenne (UE). Logiquement, cette situation s'avère plus marquée encore dans le DNA où la totalité des personnes hébergées sont ressortissantes d'un pays hors UE. De même, les structures de l'hébergement généraliste accueillent une majorité d'étrangers (essentiellement non européens) : 55% en CHRS et 77% dans les autres centres d'accueil. Près des trois quarts des personnes étrangères de plus de 10 ans accueillies dans les établissements parlent au moins un peu français, et plus d'un tiers (39%) le parlent couramment.

**L'ancienneté de prise en charge par l'établissement des personnes présentes est en moyenne de 18 mois**. L'ancienneté moyenne est très variable selon le type de structure. Elle est plus élevée dans l'hébergement généraliste : **19 mois dans les CHRS et 20 mois dans les autres centres d'accueil**. Elle y est encore plus élevée hors places d'urgence, avec 20 mois en moyenne dans les CHRS et 28 mois dans les autres centres. Sur l'ensemble des centres d'hébergement, 25% des personnes sont prises en charge par l'établissement depuis plus de 22 mois, 10% depuis plus de 37 mois.

Plus de la moitié (56%) des personnes hébergées étaient déjà logées dans une structure pour public en difficulté sociale (essentiellement dans un centre d'hébergement ou sur une place d'hébergement à l'hôtel) juste avant leur entrée dans l'établissement les hébergeant début 2021. **17% étaient sans abri, 12% hébergées ou logées par un tiers, 5% disposaient de leur propre logement dans le parc social ou privé (en tant que locataire, propriétaire ou sous-locataire) et 5% vivaient dans un hébergement de fortune ou une**

<sup>24</sup> On appelle « adultes » les personnes qui ne sont pas un enfant accompagnant une famille ou un groupe. Un adulte peut donc être mineur, un enfant peut être

majeur. Les adultes représentent 66 % des personnes hébergées, soit 129 500 personnes.

**habitation mobile.** Dans les Cada, Huda et CAES, l'arrivée sur le territoire français est le principal motif d'admission évoqué, alors que dans l'hébergement généraliste, les motifs d'admission cités sont nettement plus variés. Si la sortie de structure d'hébergement (pour une personne sur trois) et la sortie de la rue (pour une sur cinq) sont les deux principales raisons évoquées, d'autres facteurs sont également mentionnés, notamment les raisons familiales : pour 9% des personnes sont évoquées des violences conjugales (14% des femmes adultes hébergées), pour 5% une rupture familiale, pour 2% une rupture conjugale. 46% des adultes hébergés sont dans l'incapacité administrative de travailler, particulièrement dans les Cada (78% des adultes), dans les Huda (77%) et dans les CAES (87%).

Les chômeurs, majoritairement inscrits à Pôle emploi, représentent 24% des adultes hébergés ; la moitié des adultes en CPH sont dans ce cas. 39% des adultes hébergés en CHRS et 25% de ceux hébergés dans les autres centres d'accueil sont aussi au chômage.

Enfin, 15% des adultes hébergés ont une activité professionnelle. Ils se trouvent principalement dans les structures d'hébergement généraliste : 20% des adultes dans les autres centres d'accueil ont un emploi, ainsi que 28 % de ceux en CHRS.

**Un cinquième des adultes hébergés (20 %) perçoivent le RSA.** Leur part est plus faible dans les Cada, Huda et CAES (moins de 10%). Dans les EAME et les CPH, en raison du statut des personnes hébergées, la part des adultes hébergés percevant le RSA est nettement plus élevée (respectivement 56% et 59%) que dans les autres structures : 19% dans les autres centres d'accueil et 31% en CHRS. La prime d'activité est touchée par seulement 5% des adultes, cette proportion est un peu plus importante dans les CPH (17%), les CHRS (10%) et les EAME (10%). L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est touchée par une très faible part des adultes (4%). Près de huit adultes sur dix en Cada et Huda bénéficient de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Enfin, la quasi-totalité des personnes (adultes et enfants) hébergées bénéficient d'une couverture maladie : seuls 2% des personnes hébergées n'en bénéficient pas et n'ont pas de demande en cours. 12% bénéficient de l'aide médicale d'État (AME), destinée, sous conditions de ressources, aux sans-papiers. Elles sont très peu présentes dans le DNA mais représentent 13 % des personnes en CHRS et 30% dans les autres centres d'accueil.

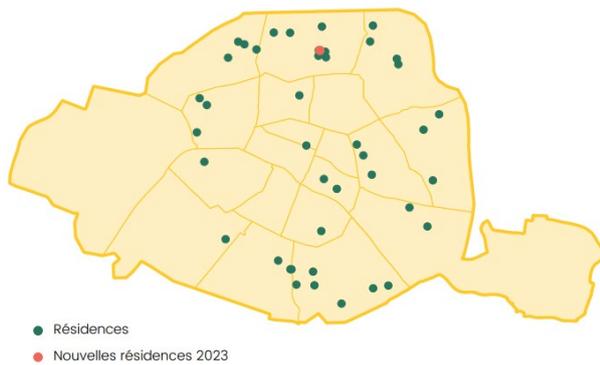
## Une légère progression du nombre de places en logement-foyer hors Pensions de Famille

La catégorie « logements-foyer hors Pensions de Famille » regroupe les résidences sociales, résidences sociales jeunes actifs (RSJA), foyers jeunes travailleurs (FJT) et foyers travailleurs migrants (FTM). Ce parc apparaît **en légère hausse** en 2023 par rapport à l'année précédente (**20 245 places, soit 225 places de plus qu'en 2022**). Cette hausse de 200 places s'explique notamment par la création de quatre résidences sociales et d'un foyer jeunes travailleurs en 2023. A Paris, il n'existe pas d'étude apportant une vision exhaustive sur le nombre, les profils et les trajectoires des personnes hébergées en logement-foyer. Il est cependant possible de dresser un portrait sommaire des candidats sollicitant un logement-foyer auprès de la Ville de Paris (qui ne représente qu'une part des financeurs des structures) :

- 88% des candidatures retenues pour obtenir ce type de logement sont des **personnes isolées** ;
- 73% de l'ensemble des candidatures favorables concernent des hommes. Ce chiffre monte à 82% pour les Foyers Jeunes Travailleurs.
- La part des candidats ayant un parcours d'ASE est en hausse : 55% des candidatures validées pour les foyers jeunes travailleurs concernent des fins de contrat jeune majeur (40% en 2021, soit une hausse de 15% en 2 ans).

La progression de l'activité des structures localisées à Paris se poursuit notamment du fait d'un nombre important d'ouvertures de structures et d'une forte rotation des logements.

D'autres données apportent des éclairages sur certains types de structures. L'Observatoire de l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) Île-de-France a, par exemple, dressé une cartographie et un portrait de l'occupation des résidences Habitat Jeunes (ou Foyers Jeunes Travailleurs) en 2023, à Paris et dans les autres départements de la région.



Source : Observatoire départemental Paris 2023, URHAJ Ile-de-France

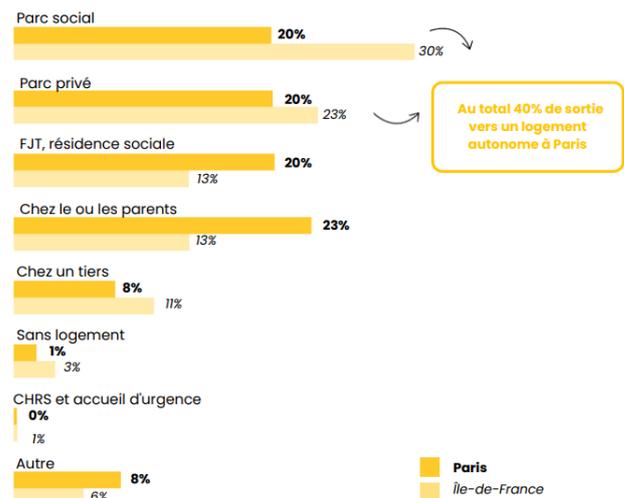
Ces données montrent que, à Paris comme dans les autres départements d'Ile-de-France, le Foyer Jeunes Travailleurs représente une réponse aux jeunes qui sont majoritairement sortants de structures ou sortants d'hébergement chez leurs parents ou chez un tiers. Par ailleurs, en comparant avec ceux des autres départements franciliens, ces données montrent que :

- **Les jeunes accueillis à Paris viennent de plus loin que dans les autres FJT franciliens** : 29% des jeunes vivaient dans une autre région (contre 20% en Ile-de-France), 10% vivaient dans un autre pays (7% en Ile-de-France)
- Les jeunes accueillis à Paris ont **davantage de ressources** : A Paris, 42% des jeunes ont plus de 1200€ de ressources mensuelles à Paris contre 31% en Ile-de-France, et 21% des ressources de moins de 840€ (26% en Ile-de-France)
- Les parcours résidentiels apparaissent **moins précaires à Paris que dans le reste de l'Ile-de-France** : 34% étaient dans l'urgence ou en rupture familiale ou institutionnelle (49% à l'échelle régionale). 47% ont principalement vocation à se rapprocher de leur lieu d'activité (contre 35% à l'échelle régionale), témoignant des motivations et besoins différents des jeunes accueillis à Paris.

Cependant, à Paris, **40% des jeunes quittent le FJT pour un logement privé ou social** contre 53% à l'échelle régionale, témoignant d'une situation particulièrement tendue du logement à Paris. Par ailleurs, **ces données témoignent d'une fragilisation des parcours résidentiels des jeunes accueillis**, et du renforcement de la fonction sociale des résidences habitat Jeunes : il y a 10 ans, seuls 22% des jeunes arrivaient dans

ces résidences dans une situation d'urgence ou de rupture à Paris, contre 34% aujourd'hui.

Ainsi, il apparaît que, si la situation financière et résidentielle des jeunes occupants des FJT à Paris apparaît légèrement moins précaire que celle de l'ensemble des jeunes occupant des FJT à l'échelle de l'Ile-de-France sur le plan financier ou résidentiel, les jeunes parisiens semblent néanmoins rencontrer davantage de difficulté pour obtenir un logement pérenne, du fait de la pression du marché locatif parisien.



Source : Observatoire départemental Paris 2023, URHAJ Ile-de-France

### Et à l'échelle métropolitaine ?

L'étude « Hébergement et services à destination des personnes sans domicile dans le Grand Paris » **publiée par l'Atelier Parisien d'Urbanisme<sup>25</sup>**, en plus de décrire la situation de l'hébergement, propose également un état de lieux du logement adapté dans le Grand Paris. Cette acception regroupe les places en résidences sociales, en foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants, mais également en pensions de famille et en intermédiation locative, situation plus stables décrites dans le chapitre suivant. Ce travail permet notamment de remettre en perspective les chiffres parisiens dans le contexte francilien tendu. En voici les chiffres clés :

<sup>25</sup> Disponible à ce lien : [Hébergements et services à destination des personnes sans-abri dans le Grand Paris | Apur](#)

Début 2023, **près de 50 000 places en résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs** sont comptabilisées, et leur nombre croît ces dernières années (+12% début 2020 et début 2023), notamment en raison de la transformation des foyers de travailleurs migrants.

Les solutions de logement pérenne, privilégiées par la politique du « Logement d'abord », regroupent quant à elles certains types de logements adaptés (pensions de famille, foyers de travailleurs migrants), les logements en intermédiation locative avec bail glissant dans le parc privé ou encore les logements du parc social. Le nombre de places en pensions de famille augmente ces dernières années, mais demeure encore limité avec 2800 places début 2023 à l'échelle métropolitaine (+7% entre fin 2019 et fin 2022).

L'intermédiation locative dans le parc privé se développe également avec près de 18 000 places ouvertes début 2023 (+14% entre fin 2019 et fin 2022). Les baux ne sont pas toujours glissants. Le nombre de places en foyers de travailleurs migrants est à l'inverse en recul dans un contexte de transformation de ces structures en résidences sociales (10 788 places fin 2022, contre 14 806 fin 2019). L'accès au parc social demeure très contraint.

Les cartographies de l'offre d'hébergement et de logement adapté montrent par ailleurs de **fortes disparités entre les communes de la Métropole**. Paris concentre un peu plus d'un tiers de l'ensemble des places (33%, tous dispositifs confondus). La Seine-Saint-Denis regroupe 27% de cette offre, le Val-de-Marne 21%, et les Hauts-de-Seine 15%. Environ 10% des communes du Grand Paris (12 communes) concentrent 55% de l'offre métropolitaine. Environ un quart des 131 communes du Grand Paris (34 communes) comptent moins de 10 places pour 1 000 habitants, contre 22 places pour 1000 habitants en moyenne dans la Métropole.

## Personnes en sortie vers un logement pérenne : des dispositifs de relogements qui continuent à se développer

En 2023, **environ 4 000 ménages sans domicile, en logement-foyer, ou en logement temporaire ont accédé à un logement pérenne ou en sous-location**. Au regard des plus de 50 000 personnes en situation de sans-domicilisme et des 20 000 personnes en logement temporaire, ce chiffre apparaît relativement faible, pouvant s'expliquer par plusieurs raisons. D'une part, le **manque de logements disponibles** à Paris entraîne des délais extrêmement longs d'obtention de logement. D'autre part, les **conditions réglementaires d'accès au logement** empêchent certains publics cumulant plusieurs difficultés d'en obtenir. Cependant, la Ville de Paris et l'État portent une politique volontariste d'attribution visant à accélérer l'accès au logement social des ménages sans domicile, qui se décline en outre au travers le dispositif Accompagner et Reloger des Publics Prioritaires (ARPP)..

### ➤ Des pensions de familles en développement, face à une demande toujours importante

La Ville de Paris, l'État et ses partenaires (Action Logement, gestionnaires et bailleurs sociaux), ont engagé une politique volontariste de production de Pensions de Famille au cours des vingt dernières années. Sur la période 2011 à 2021, la Ville de Paris a agréé des financements pour **832 logements en Pensions de Famille**. Dans le cadre de la Convention de Délégation des Aides à la Pierre, elle s'est engagée à augmenter ce rythme de production en finançant 700 nouveaux logements entre 2023 et 2027. Cette production nouvelle apparaît essentielle puisque le taux de rotation (part des logements qui se libèrent) est plus faible en Pension de Famille qu'en résidence sociale ou en foyer jeunes travailleurs, en raison du caractère pérenne de ce produit, mais sans doute aussi de la fragilité du public accueilli.

**En 2023, 132 ménages, majoritairement des personnes seules, ont accédé à un logement en Pension de Famille à Paris**, contre 97 ménages en 2022. Il apparaît important de rappeler ici que l'on raisonne en « flux » ici, et non en stock : davantage de ménages ont

intégré le dispositif, par rapport à l'année dernière, ce qui montre un fort dynamisme dans les entrées de ce dispositif. Cependant, **les Pensions de Famille demeurent une solution marginale**, ne fournissant une solution qu'à une part très faible des personnes sans domicile.

Ce nombre d'entrées apparaît particulièrement important en 2023 grâce, notamment, à l'ouverture de trois pensions de familles, représentant 53 nouvelles places. Le **délai moyen de désignation par la Ville s'est également trouvé amélioré**, passant de 6 mois à 3 mois et demi en 2023.

Les retours qualitatifs de la Ville de Paris et du SIAO 75 convergent sur **la nécessité de poursuivre le renforcement de cette offre**. En effet, le développement des Pensions de Famille semble permettre de reloger de nombreux ménages qui sont souvent bloqués dans une situation précaire, les autres solutions d'hébergement ou de logement étant considérées comme inadaptées.

#### ➤ **De nouveaux ménages accédant à un logement en intermédiation locative**

En 2023, **522 ménages** (contre 549 en 2022) **ont accédé à un logement via deux dispositifs d'intermédiation locative** pilotés respectivement par la Ville de Paris et l'État, « Louez solidaire et sans Risque » et « Solibail » :

- **240 ménages** ont accédé à un logement *via* « **Louez Solidaire et sans Risque** », situés à Paris, soit une légère baisse par rapport à 2022 (284 ménages relogés).
- **282 ménages** (898 personnes) provenant de Paris sont entrés dans un logement **Solibail**, en hausse par rapport aux 265 ménages (875 personnes) parisiens relogés en 2022.

Ici, encore, il s'agit de « flux » de ménages entrant dans les dispositifs, à analyser avec précaution : si le nombre de ménages accédant à un logement *via* ces dispositifs baisse, cela représente néanmoins une hausse du nombre de personnes bénéficiant du dispositif, si les sorties du dispositif n'augmentent pas davantage. Cependant, sur le seul dispositif « Louez Solidaire et sans risque » (les mêmes données sur le dispositif « Solibail » n'étant pas disponibles), on peut noter **une légère baisse du nombre de ménages hébergés** (1096 fin 2023, contre 1122 fin 2022). Cette baisse du

nombre de ménages hébergés s'explique par **une réduction nette du parc de logements** pour la première fois en 2023, liée à une captation de logements moins importante que le nombre de logements rendus à leur propriétaire (1183 logements gérés fin 2023, contre 1201 fin 2022).

Ainsi, face à cette réduction nette du parc de logements, **l'enjeu de sortie du dispositif apparaît important**, pour permettre aux ménages devant quitter le logement de ne pas retomber dans une situation de sans-domicilisme. On observe, en 2023, **une hausse du nombre de sorties vers un logement pérenne (280 ménages, contre 259 en 2022)**. Ces ménages trouvent des solutions en grande majorité dans le logement social (268 ménages), notamment *via* le dispositif « Accompagner et reloger les publics prioritaires » (197 ménages), ou le DALO (29 ménages). Le nombre de ménages ayant fait l'objet d'une expulsion est, par ailleurs, en légère hausse (14 familles, contre 12 en 2022 et 6 en 2021), mais reste marginal. **La durée moyenne d'hébergement demeure, elle, relativement stable** : 42 mois pour les personnes toujours présentes, et 48 mois pour les personnes ayant été relogées.

En termes de profil, les ménages accueillis dans le dispositif « Louez Solidaire et sans Risque » sont principalement issus de sorties de prise en charge hôtelière au titre du Samu social (45%), de fin de contrat jeune majeur ou de l'ASE (respectivement 16% et 15%), ou encore de centres maternels (8%), ou de CHRS/CHU (7%). Il s'agit principalement de familles monoparentales (51%), de couples avec enfants (33%) ou de personnes seules (16%). Parmi les familles, on note une majorité de familles de petites composition familiale, jusqu'à 2 enfants (87%).

#### ➤ **Un effort mené dans l'accès au parc social des personnes sans domicile, malgré une légère baisse du nombre d'attributions**

Parmi les personnes s'étant vues attribuer un logement social en 2023, **3 313 ménages, soit 5933 personnes, ont déclaré qu'ils n'avaient pas de domicile personnel préalablement** (contre 3394 en 2022, soit 81 ménages de moins).

Si le nombre de personnes sans domicile relogées dans le parc social a baissé, **cela s'inscrit cependant dans la tendance globale d'un recul du nombre total d'attributions en 2023** (-8,1% pour Paris, -9,8% sur l'ensemble de la région Ile-de-France). Ainsi, si le nombre de ménages sans domicile relogés est inférieur à celui observé en 2022, **la part qu'ils représentent parmi l'ensemble des attributions à, quant à elle, progressé (31% en 2022, contre 33% en 2023).**

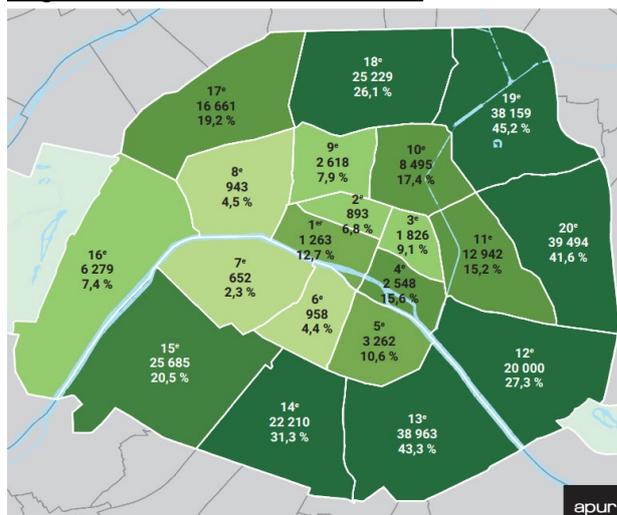
Il est à noter que le mode de logement occupé avant l'attribution est une variable déclarative, nécessitant donc une certaine prudence dans l'analyse. Selon ces données déclaratives, les ménages ayant obtenu une attribution de logement social en 2023 étaient hébergés précédemment dans les structures suivantes :

- 1 045 ménages déclaraient être logés dans un foyer ou une résidence (-25 ménages par rapport à 2022) ;
- 712 ménages déclaraient être hébergés en structure (-11 ménages) ;
- 709 ménages déclaraient être dans abri ou vivre dans un habitat de fortune ou en bidonville (-28 ménages) ;
- 458 ménages déclaraient être en logement temporaire, dont dispositif d'intermédiation locative (+ 35 ménages) ;
- 243 ménages déclaraient être hébergés à l'hôtel ou en résidence hôtelière à vocation sociale (-65 ménages) ;
- 74 ménages déclaraient être hébergés dans un établissement social ou médico-social (+23 ménages).

### **Pour aller plus loin sur les chiffres du logement à Paris :**

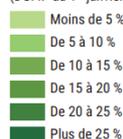
L'Apur a publié des « Chiffres clés du logement social à Paris »<sup>26</sup>, dressant un portrait très précis des dynamiques du logement social à Paris. Ils montrent notamment la progression continue du parc social parisien, atteignant un taux de 25,5% en 2023, tout en faisant le constat d'une demande toujours extrêmement forte, en témoignent les 277 000 ménages inscrits comme demandeurs de logement à Paris.

### **Logements sociaux SRU à Paris**



#### **LES LOGEMENTS SOCIAUX SRU À PARIS, EN 2023**

Part des logements sociaux (logements SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2023) dans les résidences principales (DGFiP au 1<sup>er</sup> janvier 2023)



269 080 logements SRU soit 23,7 % des résidences principales

Sources : Préfecture de Paris (inventaire des logements sociaux SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2023), DGI au 1<sup>er</sup> janvier 2023

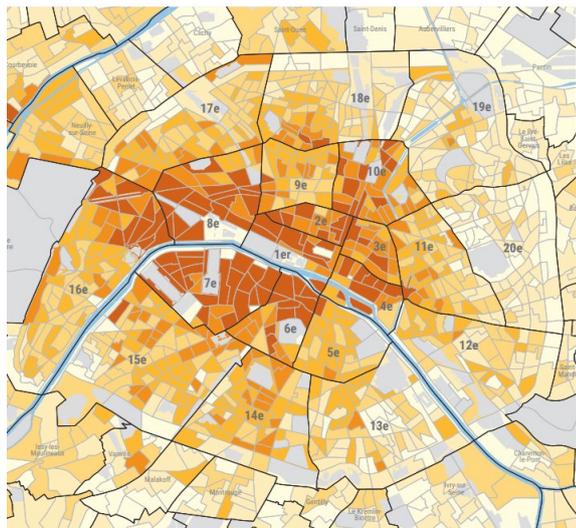
Un autre travail éclairant, publié en 2022, intitulé « Les Logements inoccupés à Paris : État des lieux, mise en perspective historique et leviers pour l'action publique »<sup>27</sup> dresse un portrait de la vacance du logement à Paris, un des enjeux extrêmement fort pouvant contribuer à la tension locative du territoire parisien.

Selon les résultats de cette étude, près d'un logement sur cinq (19%) est un logement inoccupé, soit 262 000 logements, selon les dernières données du recensement. Parmi ces logements inoccupés, les auteurs distinguent les logements vacants (9%) et les résidences secondaires et logements occasionnels (10%), vides la majorité de l'année. Selon ces chiffres, **la part de logements inoccupés a fortement augmenté entre 2011 et 2020**, aggravant les tensions sur le parc de logements et entraînant une baisse de la population parisienne. Les logements inoccupés se répartissent de la façon suivante sur le territoire parisien :

<sup>26</sup> Disponible à ce lien : [Logement social à Paris : les chiffres 2023 | Apur](#)

<sup>27</sup> Disponible à ce lien : [Logements inoccupés à Paris : état des lieux et leviers pour l'action publique | Apur](#)

## Logements inoccupés à Paris



### Part des logements inoccupés (\*) dans le total des logements

- plus de 28%
- de 23 à 28%
- de 18 à 23%
- de 13 à 18%
- de 8 à 13%
- moins de 8%

Moyenne Paris = 18,8%

(\*) résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants

Les emprises des principaux équipements et espaces verts apparaissent en gris.

Source : Recensement de la Population (INSEE) - 2020

Il apparaît ainsi que l'année 2023 soit une année particulière, **marquée par la sortie d'une situation de crise sanitaire depuis 2022**. Cette sortie marque de fortes évolutions dans le nombre de personnes sans-abri, et celles hébergées, notamment en hôtels sociaux. Par ailleurs, **le nombre de personnes relogées continue d'augmenter en 2022 et 2023**, de manière moins importante que l'année 2021 cependant. Ces évolutions doivent ainsi être prolongées dans les prochaines années pour distinguer les évolutions liées à la crise sanitaire ou à la crise ukrainienne, par exemple, des **évolutions plus durables de la situation du sans-domicilisme** parisien. Elles seront également complétées par d'autres données, notamment relatives aux personnes sortant d'institution, pour permettre de dresser un portrait qui soit le plus précis et fidèle de la situation du sans-domicilisme parisien chaque année.



---

## LIMITES ET APPROFONDISSEMENTS

---

### Quelles sont les limites des chiffres clés ?

Ce rapport apporte une vision globale de l'enjeu complexe du sans-domicilisme, mais comporte de nombreuses limites. En particulier :

- **La présence de données non-comparables** : Les indicateurs des « chiffres clés » reposent sur des unités différentes (ménages, personnes, places, etc.), et sur des périodes de référence variables (certaines données portent sur une année, d'autres sur la situation à un instant T, comme la Nuit de la Solidarité). De plus, certaines données sont présentées en « stock » (nombre de places) et d'autres en flux (nombre d'entrées dans un dispositif). Ces données ne peuvent donc pas être directement agrégées. Enfin, s'agissant d'une synthèse de données de différentes sources, il existe un fort risque de « double-comptage ». Une même personne peut, par exemple, être concernée, sur l'année 2023, par une situation de rue (recensée lors de la NDLS), une situation d'hébergement, et l'obtention d'un logement : elle sera alors décomptée dans les trois catégories.
- **La difficulté à interpréter les tendances dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire** : Les tendances relatives aux expulsions locatives, au sans-abrisme et à l'hébergement ont toutes été fortement impactées par les effets de la crise du Covid-19. À titre d'exemple, l'augmentation de l'offre d'hébergement pendant la crise sanitaire a fortement contribué à la réduction du nombre de personnes recensées lors de la Nuit de la

Solidarité jusqu'en 2022<sup>28</sup>. Les expulsions locatives ont également chuté en 2020 en raison, entre autres, du prolongement de la trêve hivernale. Les chiffres observés jusqu'en 2022, voire 2023, sont donc à analyser au regard de ce contexte très particulier.

- **L'absence de données relatives à certaines catégories « ETHOS »** : À Paris, il existe peu de données fiables sur les principaux facteurs conduisant à une perte de logement, décrits dans les catégories ETHOS (personnes sortant d'institution, personnes victimes de violences, etc.), sur celles hébergées par des tiers et sur celles vivant en squat ou dans un logement inadapté. Ces données sont essentielles pour comprendre la complexité des enjeux du sans-domicilisme, et seront davantage intégrées dans les prochaines éditions des Chiffres clés (notamment les personnes sortant d'hospitalisation et les personnes sous-main de justice en situation d'errance résidentielle).
- **Enfin, chaque source de données comporte des limites**. Les limites inhérentes à chaque indicateur, présentées dans les notices méthodologiques, invitent à une certaine prudence quant aux enseignements à en tirer. À titre d'exemple, les données relatives à l'hébergement ont deux limites importantes. D'une part, ces données portent sur le nombre de places d'hébergement et non le nombre de personnes hébergées. D'autre part, ces « chiffres clés » recensent exclusivement les places financées par l'État, et une partie des places d'hébergement financées par la Ville de Paris. Faute de places suffisantes, d'autres acteurs

---

<sup>28</sup> Apur, 2021, *Les personnes en situation de rue à Paris la nuit du 25-26 mars 2021: Analyse des données issues du décompte de la 4<sup>e</sup> édition de la Nuit de la Solidarité*. p.72.

publics et associatifs hébergent également de nombreuses personnes privées de domicile, tels que les associations qui organisent l'accueil de personnes sans-abri chez les particuliers comme Singa ou Utopia 56. Ces « chiffres clés » ne présentent donc pas un recensement exhaustif de l'offre d'hébergement mobilisée au profit des personnes qui se trouvent privées de domicile à Paris.

Compte tenu des limites des données présentées dans les « chiffres clés », des études et données complémentaires sont donc présentées dans la section précédente, en lien avec les chiffres évoqués, et d'autres sont citées ci-dessous. Enfin, les notices méthodologiques qui se trouvent en annexe du présent document présentent les limites de chaque indicateur et proposent des données complémentaires.

## Pour approfondir la connaissance du sans-abrisme et du sans-domicilisme

Le champ du sans-abrisme et du sans-domicilisme souffrait historiquement d'un manque d'études et de travaux de recherche en France et en Europe. Les productions se sont multipliées au cours des vingt dernières années de la part de la statistique publique, des associations et des partenaires de la recherche. Aujourd'hui, il existe davantage de travaux d'observation sociale qui apportent des éclairages sur l'ampleur et la nature de cet enjeu et sur les effets des interventions et des politiques publiques. Il existe toutefois encore d'importants angles morts dans l'observation du sans-domicilisme en raison, d'une part, du nombre insuffisant de travaux, notamment quantitatifs, et, d'autre part, de la nature du sujet, en constante évolution et composé de publics hétérogènes et souvent invisibilisés dans le champ statistique.

Plusieurs travaux d'observation du sans-abrisme et du sans-domicilisme existent à Paris et en Ile-de-France, produits notamment par :

- **L'Observatoire du Samusocial de Paris** qui publie des études ponctuelles

auprès de sans-domicile présents en Ile-de-France<sup>29</sup> ;

- **L'Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées (OFPRUH)**<sup>30</sup>, fruit d'un partenariat entre la DRIHL, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Île-de-France (FAS-IDF), la Délégation régionale de la Croix-Rouge Française, le Samusocial de Paris et les associations porteuses des SIAO franciliens ;
- **L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur)**, qui réalise de nombreuses études dans les champs du social, de la santé, de l'hébergement et du logement, dont la Nuit de la Solidarité et les analyses sur la structure et l'accès au parc social ;
- **La Fondation pour le Logement des Défavorisés Ile-de-France** qui publie régulièrement des travaux d'observation du mal-logement, dont un Éclairage régional du Mal-logement tous les 4 ans<sup>31</sup> ;
- **L'Adil 75** qui publie annuellement « Le logement parisien en chiffres »<sup>32</sup>, et d'autres études *ad hoc* portant sur des problématiques liées au logement à Paris.

Enfin, l'ensemble des fédérations associatives présentes en Île-de-France peuvent être amenées à produire des travaux d'observation sociale permettant d'approfondir les connaissances relatives aux besoins des personnes concernées, mais également les dispositifs et politiques mis en place. À titre d'exemple :

- **La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France**, publie

---

<sup>29</sup> Notamment une enquête réalisée en octobre 2022, concernant la santé mentale des enfants sans domicile, disponible à ce lien : [GRANDIR SANS CHEZ-SOI - Quand l'absence de domicile met en péril la santé mentale des enfants | Samusocial de Paris](#)

<sup>30</sup> Notamment des études dressant des photographies des ménages sollicitant une prise en charge aux SIAO, comme celle-ci : [Profil des ménages ayant fait une demande aux SIAO franciliens en 2019 | Drihl Île-de-France \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

<sup>31</sup> Disponibles à ce lien : [Fondation pour le logement – publications régionales](#)

<sup>32</sup> Disponible à ce lien : [Nouvelle édition Logement Parisien en Chiffres n°23 - Actualité - ADIL de Paris \(adil75.org\)](#)

régulièrement, en lien avec des associations franciliennes, des études sur le champ du sans-domicilisme<sup>33</sup>.

- **L'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) Ile-de-France** produit chaque année des données statistiques issues de l'activité des acteurs Habitats Jeunes en Ile-de-France<sup>34</sup>.

**Au niveau national**, il existe plusieurs sources clés de données, d'analyse et d'études sur le sans-abrisme en France, dont :

- **La Fondation pour le Logement des Défavorisés** qui publie, entre autre, chaque année **un état du mal-logement**<sup>35</sup> ;
- **La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)** dont les travaux sur les prises en charge des personnes sans-domicile reposent principalement sur l'enquête quadriennale sur les établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)<sup>36</sup> ;
- **L'INSEE** chargé, depuis 2001, avec l'Ined, de réaliser **l'Enquête Sans-Domicile**, un exercice qui sera renouvelé en 2025 ;
- **Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées** qui publie régulièrement des **rapports sur différentes dimensions du mal-logement**, s'appuyant sur des travaux de recherche et de la statistique publique<sup>37</sup>.

Il existe également de nombreux ouvrages de recherche qui ont contribué à renforcer les connaissances relatives aux personnes sans

domicile et aux politiques de lutte contre ce phénomène. Sans prétendre à un recensement exhaustif, quelques productions publiées au cours des 20 dernières années font office de référence. La Revue française des affaires sociales a notamment publié **« Sans-abri : expériences et politiques »**<sup>38</sup> début 2023, ouvrage recensant de nombreux travaux de recherche axés autour du sans-abrisme. D'autres publications présentent un grand intérêt, notamment dans les domaines suivants :

- Sociologie des expulsions locatives :
  - François, C., 2023, De gré et de force : Comment l'État expulse les pauvres, La Découverte<sup>39</sup> ;
  - **La Fondation pour le Logement des Défavorisés**, 2022, Que deviennent les ménages expulsés de leur logement ? <sup>40</sup>.
- Enquête ou rapports sur la santé des personnes sans-abri et sans-domicile :
  - Laporte A., Le Méner E., Détrez M.-A., et al., 2015, La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel en Île-de-France : l'enquête Samenta de 2009. Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire, n°36-37, pp. 693-7<sup>41</sup> ;
  - Girard V., Estecahandy P., et Chauvin P. 2010, La santé des personnes sans chez-soi : Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement

---

<sup>33</sup> Notamment une enquête réalisée en juin 2021 sur les conditions de vie et l'accès aux droits des exilés fréquentant des structures d'accueil à Paris, disponible à ce lien : [Publication du rapport "Les oubliés du droit d'asile" - Fédération des acteurs de la solidarité \(federationsolidarite.org\)](#)

<sup>34</sup> Disponible à ce lien : [Observatoire Paris 2024](#)

<sup>35</sup> Rapport 2024 disponible à ce lien : [29e rapport sur l'état du mal-logement en France 2024 | Fondation pour le Logement](#)

<sup>36</sup> Premiers résultats de l'enquête 2021 disponible à [ce lien](#).

<sup>37</sup> Rapports disponibles à ce lien : [Les rapports \(page 1\) | Haut Comité pour le Droit au Logement \(hclpd.gouv.fr\)](#)

---

<sup>38</sup> Disponible à ce lien : [Revue Revue française des affaires sociales 2023/1 | Cairn.info](#)

<sup>39</sup> Disponible à ce lien : [De gré et de force - Camille François - Éditions La Découverte \(editionsladecouverte.fr\)](#)

<sup>40</sup> Disponible à ce lien : [Que deviennent les ménages expulsés de leur logement ?](#)

<sup>41</sup> Disponible à ce lien : [La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel en Île-de-France : l'enquête Samenta de 2009. Numéro thématique. État de santé et conditions de vie des populations sans domicile \(santepubliquefrance.fr\)](#)

- social et citoyen, La Documentation française.<sup>42</sup>
- Analyses sociologiques des parcours des personnes sans domicile :
    - Lanzaro M., 2014, *Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Île-de-France : des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes*,<sup>43</sup> thèse de doctorat, Architecture, aménagement de l'espace, Université Paris-Est ;
    - Pichon P., 2007, *Vivre dans la rue, sociologie des sans domicile fixe*, Paris, Aux Lieux d'Être.
  - Travaux de sociologie de l'action publique de lutte contre le sans-abrisme:
    - Lévy J., Uribe Larrea G., 2023, *Le logement d'abord saisi par ses destinataires*, Chaire PUBLICS des politiques sociales<sup>44</sup> ;
    - Chambon N., Estecahandy P., Gilliot E., et Hénin M. (dir.), 2022, *La politique du Logement d'abord en pratique*, Presses de Rhizome<sup>45</sup> ;
    - Damon J., 2012, *La question SDF : Critique d'une action publique*, Presses Universitaires de France.<sup>46</sup>

- **Le European Observatory on Homelessness**, porté par la FEANTSA<sup>47</sup> ;
- **La Commission Européenne**, qui a réalisé plusieurs études et analyses du mal-logement, et a récemment lancé une **Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme**<sup>48</sup> visant à créer un cadre partagé pour l'observation du sans-abrisme en Europe ;
- **Le Centre for Homelessness Impact**<sup>49</sup>, un observatoire britannique qui recense des travaux de recherche (notamment interventionnelle) à travers le monde, et produit des synthèses ainsi que des données et outils à destination des acteur.ices de la recherche sur le sans-abrisme.

Au **niveau européen**, il existe plusieurs organismes qui concourent à l'observation du sans-abrisme en Europe, dont :

---

<sup>42</sup> Disponible à ce lien : [La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen - Archive ouverte HAL](#)

<sup>43</sup> Disponible à ce lien : [Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Ile-de-France : des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes - TEL - Thèses en ligne \(hal.science\)](#)

<sup>44</sup> Disponible à ce lien : [Le logement d'abord saisi par ses destinataires - LARA - Libre accès aux rapports scientifiques et techniques \(archives-ouvertes.fr\)](#)

<sup>45</sup> Disponible à ce lien : [La politique du Logement d'abord en pratique - Nicolas Chambon, Pascale Estecahandy, Élodie Picolet, Manuel Hennin | Cairn.info](#)

<sup>46</sup> Disponible à ce lien : [La question SDF - Julien Damon | Cairn.info](#)

---

<sup>47</sup> Publications disponibles à ce lien : [Publications \(feantsaresearch.org\)](#)

<sup>48</sup> Décrite à ce lien : [Lancement de la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme \(europa.eu\)](#)

<sup>49</sup> Travaux et outils disponibles à ce lien : [Centre for Homelessness Impact](#)



## ANNEXE :

# NOTICES METHODOLOGIQUES

## Ménages menacés d'expulsion

| Catégorie ETHOS                              | En habitat précaire ou inadéquat - 7. Personnes menacées d'expulsion  |
|--|---|
| Définition de l'indicateur                   | Nombre de concours de la force publique (CFP) accordés par la Préfecture de Police de Paris   |
| Unité de mesure                              | Ménages   |
| Entité en charge de la production            | Préfecture de Police 75   |
| Période concernée                            | 01/01/2023-31/12/2023   |
| Capacité à réaliser des analyses des données | Les données existantes ne permettent pas de donner une vision fine des profils et caractéristiques de l'ensemble de ces ménages, car environ la moitié des ménages concernés par une réquisition de la force publique ne se présente au commissariat pour réaliser l'enquête sociale.   |
| Avantages / atouts                           | Il s'agit du dernier indicateur de la procédure avant l'expulsion, rendant plus probable une expulsion avec CFP   |
| Limites / biais                              | D'une part, même lorsque le CFP est accordé, il n'est pas systématiquement rendu effectif, en particulier dans le parc social. D'autre part, cet indicateur ne rend pas compte de l'ensemble des ménages engagés dans une procédure d'expulsion suite à un commandement de quitter les lieux (CQL).   |
| Tendances récentes                           | 1780 ménages sont concernés par l'accord d'un concours de la force publique en 2023, ce qui représente une baisse de 558 ménages par rapport à 2021, après une période marquée par la crise du Covid. En effet, 2021 et 2022 étaient des années de reprise des expulsions locatives après une année 2020 caractérisée par un nombre très faible de procédures d'expulsions. Ce nombre commence de nouveau à baisser en 2023, grâce à un travail important de prévention à Paris, et à rebours des tendances nationales (+23% d'expulsions entre 2022 et 2023 à l'échelle française) |
| Données complémentaires                      | 983 expulsions, soit une baisse de 6% par rapport à l'année 2022. En revanche, les indicateurs liés à la phase amont des expulsions (signalement, commandements de payer) sont en hausse.   |
| Études complémentaires                       | Fondation Pour le Logement des Défavorisés 2022, <i>Que deviennent les ménages expulsés de leur logement ? Des trajectoires de vie fragilisées, Synthèse de l'enquête</i><br>François, C., 2023, <i>De gré et de force : Comment l'État expulse les pauvres</i> , La Découverte.  |

Pour en savoir plus sur cet indicateur

## Personnes sans-abri

|   |  |
|---|--|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              | <b>Sans-abri - 1. Personnes vivant dans la rue</b>   |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | Nombre de personnes sans-abri décomptées chaque année lors de la Nuit de la Solidarité   |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Personnes  |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | Ville de Paris / Atelier parisien d'urbanisme (Apur),  |
| <b>Période concernée</b>                            | La nuit du 25 au 26 janvier 2024   |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | <p>La Nuit de la Solidarité est d'abord une opération de <b>décompte</b>, une nuit donnée et de façon la plus exhaustive possible, <b>du nombre de personnes</b> n'ayant pas d'endroit où dormir pour la nuit ou dormant dans un lieu impropre au sommeil (voiture, tente, hall d'immeubles, etc.). Ce volet permet un recensement relativement exhaustif des personnes mais comporte des informations sommaires sur les personnes (le nombre de personnes identifiées, la taille des groupes, et la localisation). Lors de la NDLS, il est également proposé à chaque personne rencontrée de <b>répondre anonymement et sur la base du volontariat à un questionnaire</b> pour mieux appréhender les profils des publics à la rue et leurs besoins. En 2023, parmi les 3491 personnes décomptées, environ un tiers ont répondu entièrement ou partiellement aux questions non obligatoires.</p> <p>De manière générale, malgré leurs limites, les données de la NDLS permettent des analyses relativement fines à la fois sur les profils des personnes et sur leur localisation.</p> |
| <b>Avantages / atouts</b>                           | <p>Reposant sur une démarche d'aller vers, la NDLS permet de décompter des personnes en situation de non-recours à l'hébergement qui n'apparaissent pas dans les données d'activité des dispositifs d'accueil hébergement et insertion, telles que celles du 115.</p> <p>La présence d'une méthodologie constante depuis la première édition de la NDLS en 2018 permet des comparaisons d'année en année du nombre et des profils des personnes ;</p> <p>Le passage d'un questionnaire permet d'avoir des données sur les profils, parcours et recours aux services des ménages.</p>   |
| <b>Limites / biais</b>                              | <p>Comme tout décompte de ce type, la NDLS ne recense que les personnes visibles une nuit donnée à des horaires spécifiques. Ce décompte a donc une limite temporelle (ne recensant pas les personnes visibles en dehors de la période du décompte) et spatiale (ne recensant que des personnes identifiées dans l'espace public excluant ainsi d'autres publics privés de domicile propres, comme ceux hébergés chez des tiers ou dans des locaux impropres à l'habitation).</p> <p>Le recours à des bénévoles peut également induire des biais méthodologiques, liés en outre aux représentations sociales des personnes sans-abri de la part des bénévoles<sup>50</sup>.</p> <p>Enfin, il n'est pas possible de confirmer que les personnes ayant répondu aux questions non obligatoires du questionnaire (33 %) sont représentatives des</p>   |

<sup>50</sup> [5e édition de la Nuit de la Solidarité parisienne : Rapport des contributions du Comité scientifique - Analyses et réflexions sur le dispositif 2022](#)

|   |   |
|---|---|
|   | personnes décomptées. En effet, les personnes ne parlant pas le français ont, par exemple, davantage de difficultés à répondre aux bénévoles, entraînant un biais dans les réponses.  |
| <b>Tendances récentes</b>                     | <p>La période récente est caractérisée par une baisse continue entre 2020 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 598 personnes recensées en 2022 (-231 personnes, soit une baisse de 8 % par rapport à la NDLS 2021)</li> <li>- 2 829 personnes recensées en 2021 (-771 personnes, soit une baisse de 21% par rapport à 2020)</li> <li>- 3 601 personnes recensées en 2020</li> </ul> <p>Suivie par une hausse depuis 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 015 personnes recensées en 2023 (+16% par rapport à 2022)</li> <li>- 3 491 personnes recensées en 2024 (+16% par rapport à 2023)</li> </ul> |
| <b>Données complémentaires</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 785 personnes décomptées lors de la Nuit de la Solidarité métropolitaine 2024, dans 32 communes volontaires de la Métropole du Grand Paris</li> </ul>  |
| <b>Études complémentaires</b>                 | Piesen, A. & Tricaud, S., 2022, <a href="#">Étude sur les « habitant.e.s » du Bois de Vincennes</a> , Ville de Paris.   |
| <b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b> | <a href="#">Nuit de la Solidarité à Paris et dans la Métropole du Grand Paris   Apur</a>  |

# Nuitées hôtelières et places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri financées par L'Etat

|   |  |
|---|--|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              | <b>Sans-abri : 2. Personnes en hébergement d'urgence</b>   |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | <p><b>Le nombre de places de nuitées hôtelières de droit commun financées par l'État :</b></p> <p>Le recours aux nuitées hôtelières est une solution pour répondre à l'accueil inconditionnel des personnes précaires sans logement, pour lesquelles aucune autre solution n'a pu être trouvée. Les données citées dans les « chiffres clés » sont les données relatives au nombre de nuitées hôtelières financées par l'État pour un public « de droit commun », et sont issues du reporting hebdomadaire de Delta, géré par le Samusocial de Paris.</p> <p><b>Le nombre de nuitées et de places mobilisées dans le cadre d'opérations de mise à l'abri (OMA) :</b></p> <p>L'État mobilise des places d'hôtel et en centre d'hébergement d'urgence (CHU) réservées aux mises à l'abri. Ces places sont utilisées pour répondre aux besoins d'hébergement immédiat des personnes évacuées de campements ou de bidonvilles. Les données citées dans les « chiffres clés » sont composées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ des nuitées hôtelières OMA, financées par l'État sur le BOP 177 (source : reporting hebdomadaire Delta, Samusocial de Paris au 31/12/2023) ;</li> <li>➔ des places en CHU réservées aux OMA, financées par l'État sur le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 177 dédié à l'hébergement, au parcours vers le logement et à l'insertion des personnes vulnérables (source : DRIHL/Service accueil hébergement insertion au 31/12/2021).</li> </ul> |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Nuitées et places  |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), s'appuyant sur les données de Delta (anciennement Pôle d'Hébergement et de Réservation Hôtelière- PHRH), qui est l'opérateur de réservation en charge de la gestion de l'offre hôtelière à vocation sociale en Île-de-France.  |
| <b>Période concernée</b>                            | La nuit du 30 au 31/12/2023  |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | Les données sont disponibles aux échelles communale, intercommunale (établissement public territorial-EPT et établissement public de coopération intercommunal-EPCI), départementale et régionale.   |
| <b>Avantages / atouts</b>                           | Méthodologie stable et reproduite chaque année depuis 2016   |
| <b>Limites / biais</b>                              | Comptabilisation en nombre de places et non en nombre de personnes   |
| <b>Tendances récentes</b>                           | <p>2022 : 17 569 nuitées ou places financées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 17 129 nuitées hôtelières de droit commun (5933 localisées à Paris)</li> <li>- dont 440 places mobilisées dans le cadre d'OMA (Opérations de mise à l'abri)</li> <li>-</li> </ul> <p>2021 : 21 367 nuitées ou places financées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 19 218 nuitées hôtelières de droit commun (7446 localisées à Paris)</li> <li>- dont 2149 places mobilisées dans le cadre d'OMA (Opérations de mise à l'abri)</li> </ul>  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Données complémentaires</b>                |  |
| <b>Études complémentaires</b>                 | <a href="#">L'accompagnement social des personnes hébergées à l'hôtel - Plateformes d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH) 2023</a>  |
| <b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b> | <b>Préfecture de la Région d'Île-de-France, 2022, <a href="#">Notice du Socle de données 2021 : Hébergement et logement adapté</a></b> |

## Nuitées d'hébergement à l'hôtel financées par la Ville de Paris

|   |  |
|---|--|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              | Sans-abri - 2. Personnes en hébergement d'urgence  |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | Nombre de nuitées hôtelières financées, et donc de personnes hébergées, au titre du PCH ASE  |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Nuitées hôtelières financées   |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | Ville de Paris + Samusocial de Paris (opérateur de réservation hôtelière PCH ASE)  |
| <b>Période concernée</b>                            | 31/12/2023   |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | Bonne, grâce au croisement de données Samusocial de Paris et cellule dédiée au sein de la Ville de Paris   |
| <b>Avantages / atouts</b>                           | Fiabilité des données  |
| <b>Limites / biais</b>                              | Impossibilité à calculer le nombre total de nuitées par année  |
| <b>Tendances récentes</b>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de nuitées et personnes entre 2021 et 2023</li> <li>- Saturation des places hôtelières parisiennes en raison de la perte de partenariats hôteliers du Samusocial (reprise d'activité touristique et transformation de places en hébergements d'urgence dans le cadre d'appel à projet État) rendant difficile la mise à l'abri des ménages au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance</li> </ul> |
| <b>Données complémentaires</b>                      |  |
| <b>Études complémentaires</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude en cours par l'association Trajectoires MAP</li> </ul>  |
| <b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>       |  |

# Places d'hébergement d'urgence et d'insertion pérenne

|   |  |
|---|--|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              | <b>Sans logement - 3. Personnes en hébergement ou en logement d'insertion</b>  |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | <p>L'hébergement généraliste (hors hôtel) regroupe les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'hébergement d'urgence (CHU), l'hébergement d'urgence avec accompagnement social (HUAS). Dans le socle, on distingue deux catégories.</p> <p>D'une part, le <b>nombre de places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</b>. Les CHRS accueillent des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, mais aussi des difficultés de logement, de santé ou d'insertion. Le but est de les aider à accéder à leur autonomie personnelle ou sociale ou de la recouvrer. Créés en 1974, les CHRS sont financés principalement au titre de l'aide sociale de l'État. Certains sont spécialisés dans l'accueil d'un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison...), d'autres sont des établissements de droit commun dits « tout public ».</p> <p>D'autre part, le <b>nombre de places ouvertes et financées en hébergement d'insertion et de stabilisation hors CHRS</b>, qui concerne notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les centres d'hébergement d'urgence (CHU)</b> qui permettent la mise à l'abri de toute personne, quel que soit son profil ou son statut administratif, selon le principe d'inconditionnalité de l'accueil. L'hébergement d'urgence se définit par une durée d'hébergement courte, dans la mesure où il a pour objectif d'orienter la personne vers un mode de prise en charge adaptée à ses besoins. Le droit à l'hébergement d'urgence a été défini par l'article 73 de la loi du 25 mai 2009 (loi MOLLE).</li> <li>- <b>L'hébergement d'urgence avec accompagnement social (HUAS)</b> qui permet de renforcer les capacités d'hébergement des personnes en grande précarité avec un accompagnement social. Les places d'hébergement d'urgence répondent aux besoins des personnes isolées ou des familles sollicitant le 115, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, quelle que soit leur situation administrative. Le travail social mené auprès de ces personnes doit les conduire le plus rapidement possible à l'accès à un logement autonome quand leur situation le permet.</li> </ul> <p>Les données relatives au dispositif généraliste d'hébergement sont issues du Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) au 31/12/2023, retravaillées pour obtenir en plus des places en structures collectives, la localisation des places en diffus.</p> |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Places   |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).  |
| <b>Période concernée</b>                            | Concernant les places financées, il s'agit du nombre de places ouvertes sur l'ensemble de l'année : les places ouvertes sur une partie seulement de l'année, sont comptabilisées au prorata de leur durée d'ouverture. Ainsi, certaines places comptabilisées dans ce chiffre n'étaient pas ouvertes au 31/12/2023.<br>Les places localisées sont, elles, comptabilisées au 31/12/2023.  |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | Les données sont disponibles aux échelles communale, intercommunale (établissement public territorial-EPT et établissement public de coopération intercommunal-EPCI), départementale et régionale.   |
| <b>Avantages / atouts</b>                           | Méthodologie stable et reproduite chaque année depuis 2016   |
| <b>Limites / biais</b>                              | Comptabilisation en nombre de places et non en nombre de personnes   |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Tendances récentes</b></p>                     | <p><b>Nombre de places en augmentation continue depuis 2020 :</b></p> <p><b>2022 :</b> 21 436 places financées pour des personnes orientées par le SIAO 75 (dont 16 379 localisées à Paris), dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 429 financées en CHRS (5 076 localisées à Paris)</li> <li>- 16 007 financées hors CHRS (11 303 localisées à Paris)</li> </ul> <p><b>2021 :</b> 19 396 places financées pour des personnes orientées par le SIAO 75 (dont 15 667 localisées à Paris), dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 780 financées en CHRS (4 177 localisées à Paris)</li> <li>- 14 616 financées hors CHRS (11 490 localisées à Paris)</li> </ul> |
| <p><b>Données complémentaires</b></p>                |   |
| <p><b>Études complémentaires</b></p>                 | <p><a href="#"><u>L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020</u></a></p>  |
| <p><b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b></p> | <p><a href="#"><u><b>Socle de données hébergement et logement adapté au 31 décembre 2022   Drihl Île-de-France (developpement-durable.gouv.fr)</b></u></a></p>  |

# Places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés

|   |   |
|---|---|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              | <b>Sans logement - 4. Personnes hébergées dans le Dispositif national d'accueil (DNA)</b>   |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | <p>L'ensemble des places d'hébergement suivantes sont présentées dans les chiffres clés relevant de deux catégories.</p> <p>D'une part, les places des <b>dispositifs d'hébergement pour demandeurs d'asile</b> financés sur le BOP 303 « Immigration et asile » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) (source : FINESS au 31/12/2023, traitement DRIHL/ SOEE)</li> <li>➔ L'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) (classique, ex-CHUM et hôtelier) (source : DRIHL IDF/SAHI au 31/12/2023 et reporting hebdomadaire Delta, Samu social de Paris au 31/12/2023) ;</li> <li>➔ Le programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA) (source : DRIHL IDF/SAHI au 31/12/2023) ;</li> <li>➔ Les centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) (source : DRIHL IDF/SAHI au 31/12/2023) ;</li> </ul> <p>D'autre part, les places des dispositifs d'hébergement pour réfugiés financées sur le BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française », notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les centres provisoires d'hébergement (CPH) sont destinés aux demandeurs d'asile ayant obtenu le statut de réfugiés et nécessitant un accompagnement pour préparer leur insertion (source : FINESS au 31/12/2023, traitement DRIHL/ SOEE) ;</li> <li>➔ Les dispositifs assimilés à un CPH regroupent le DPHRS, le DAHAR, et le CAIR. Ces dispositifs uniques sont dits « assimilés à un CPH », ils remplissent les mêmes fonctions que les CPH à savoir l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires d'une protection internationale (source : DRIHL IDF/SAHI au 31/12/2023) ;</li> </ul> |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Places  |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) et Service accueil hébergement et insertion de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).   |
| <b>Période concernée</b>                            | Situation au 31/12/2023 (à l'exception des places financées en centres d'hébergement, qui sont comptabilisées sur l'ensemble de l'année, au prorata de leur durée d'ouverture sur l'année)  |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | Les données sont disponibles aux échelles communale, intercommunale (établissement public territorial-EPT et établissement public de coopération intercommunal-EPCI), départementale et régionale.  |
| <b>Avantages / atouts</b>                           | Méthodologie stable et reproduite chaque année depuis 2016  |
| <b>Limites / biais</b>                              | Comptabilisation en nombre de places et non en nombre de personnes  |
| <b>Tendances récentes</b>                           | Places en augmentation continue depuis 2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6170 places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés en 2022</li> <li>- 6092 places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés en 2021</li> </ul>  |
| <b>Données complémentaires</b>                      |   |
| <b>Études complémentaires</b>                       | <b>L'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020 (à paraître)</b>  |

## Places en logement-foyer hors pensions de famille

|   |   |
|---|---|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              | <b>Sans logement - 3. Personnes en hébergement ou en logement d'insertion</b>   |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | <p>Trois types de résidences sociales sont des logements adaptés qui offrent un logement temporaire à des personnes en capacité d'occuper un logement autonome, mais éprouvant des difficultés particulières d'ordre économique ou social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)</b> conçus pour l'accueil des jeunes travailleurs et logent un public jeune (source : FINESS au 31/12/2023)</li> <li>→ <b>Les foyers de travailleurs migrants (FTM)</b> ou RS-FTM (issus de la transformation des FTM) logent encore principalement des hommes seuls, le plus souvent originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne (source : FINESS au 31/12/2023) ;</li> <li>→ <b>Les résidences sociales ex-nihilo (RS)</b> accueillent un public plus diversifié et font cohabiter : des personnes qui n'ont pas de grosses difficultés et sont davantage confrontées à des difficultés temporaires d'accès au logement de droit commun et des personnes qui nécessitent un travail d'accompagnement plus important visant à consolider leur autonomie (source : FINESS au 31/12/2023) ;</li> </ul> |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Places  |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).   |
| <b>Période concernée</b>                            | Situation au 31/12/2023   |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | Les données sont disponibles aux échelles communale, intercommunale (établissement public territorial-EPT et établissement public de coopération intercommunal-EPCI), départementale et régionale.  |
| <b>Avantages / atouts</b>                           | Méthodologie stable et reproduite chaque année depuis 2016  |
| <b>Limites / biais</b>                              | Comptabilisation en nombre de places et non en nombre de personnes  |
| <b>Tendances récentes</b>                           | <p>Nombre de places relativement stable depuis 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 020 places ouvertes au 31/12/2022</li> <li>- 20 055 places ouvertes au 31/12/2021</li> </ul>  |
| <b>Données complémentaires</b>                      |   |
| <b>Études complémentaires</b>                       | <a href="#">Rapport d'activité 2023 Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Ile-de-France</a>  |
| <b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>       |   |

# Ménages accédant à un logement en intermédiation locative

|   |   |
|---|---|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              |   |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | <p>Nombre de ménages parisiens accédant à un logement en intermédiation locative en 2023 <i>via</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Louez Solidaire et sans risque : L'ensemble des ménages qui ont accédé à ce dispositif, dont les logements sont localisés à Paris ;</li> <li>- Solibail : L'ensemble des ménages qui ont été orienté par le SIAO 75 via Solibail, quel que soit la localisation du logement.</li> </ul>                |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Ménages   |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | <p>Ville de Paris : Bilans Louez Solidaire et sans risque 2023</p> <p>Le SIAO 75 : Les données relatives aux relogements en Solibail.</p>   |
| <b>Période concernée</b>                            | 01/01/2023-31/12/2023   |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | <p><b>Louez Solidaire et sans risque</b> : Le bilan comporte de nombreuses analyses des profils des ménages et des tendances, mais ne repose pas sur un système d'information performant.</p> <p><b>Solibail</b> : Le SIAO est en mesure de fournir des données relatives aux ménages issus du SI-SIAO et des fichiers Excel tiers ne mesurant que les admissions et un nombre limité d'informations (typologie public et prescripteur de la demande)</p> |
| <b>Avantages / atouts</b>                           | <p>Le bilan comporte de nombreuses analyses des profils des ménages et des tendances, mais ne reposent pas sur un système d'information performant.</p> <p>Le SI-SIAO comporte des données relatives aux profils des ménages qui pourraient être exploités davantage.</p>   |
| <b>Limites / biais</b>                              | <p>Les deux sources de données ne sont pas comparables, rendant difficile des analyses croisées des profils et parcours des ménages accueillis.</p> <p>De surcroit, la DLH comptabilise uniquement le nombre de <i>ménages</i>, et non le nombre de personne, qui accèdent au dispositif chaque année. Par conséquent, la DLH n'est pas en mesure de rendre compte du nombre de personnes relogées en IML.</p>  |
| <b>Tendances récentes</b>                           | <p>Légère baisse du nombre de personnes accédant à de l'intermédiation locative depuis 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 549 ménages en 2022</li> <li>- 631 ménages en 2021</li> </ul>  |
| <b>Données complémentaires</b>                      |   |
| <b>Études complémentaires</b>                       |   |
| <b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>       |   |

## Ménages accédant à un logement en pension de famille

|   |  |
|---|--|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              |  |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | Nombre de ménages accédant à une Pension de Famille située dans Paris via le SIAO 75 ou la Ville de Paris  |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Ménages et personnes   |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | SIAO 75 : Ménages avec une demande active au SIAO ayant accédé à un logement en Pension de Famille, majoritairement grâce au contingent de l'État.<br>Ville de Paris : Ménages relogés dans un logement en Pension de Famille relevant des droits de réservation de la Ville de Paris. |
| <b>Période concernée</b>                            | 01/01/2023-31/12/2023  |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | Limitée : À ce stade, les données fournies permettent simplement de confirmer le nombre de ménages et personnes concernées et des fichiers Excel tiers ne mesurant que les admissions et un nombre limité d'informations (typologie public et prescripteur de la demande)              |
| <b>Avantages / atouts</b>                           |  |
| <b>Limites / biais</b>                              | La Ville de Paris ne dispose pas d'un logiciel performant permettant une collecte de données précises sur les caractéristiques des ménages relogés.  |
| <b>Tendances récentes</b>                           | 2023 : 132 ménages accédant à une pension de famille (73 à une pension de famille de la Ville de Paris, 59 via la SIAO de Paris, sur le contingent de l'Etat)<br>2022 : 97 ménages accédant à une pension de famille<br>2021 : 131 ménages accédant à une pension de famille           |
| <b>Données complémentaires</b>                      | Socle de données hébergement et logement adapté au 31 décembre 2021 pour un recensement de l'ensemble des places en Pension de Famille   |
| <b>Études complémentaires</b>                       | Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement, 2021, <a href="#"><i>Étude sur les pensions de famille</i></a>  |
| <b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>       |  |

## Ménages relogés dans le parc social

|   |  |
|---|--|
| <b>Catégorie ETHOS</b>                              |  |
| <b>Définition de l'indicateur</b>                   | <p><b>Attribution</b> : attribution de logement à Paris au cours de l'année (radiation enregistrée par le bailleur dans le Système National d'Enregistrement (SNE) suite à l'attribution d'un logement) ;</p> <p><b>Mode de logement antérieur</b> : information déclarée par le ménage dans sa demande de logement social ;</p> <p><b>Sans domicile personnel</b> : ménages ayant déclaré être logés en logement temporaire, en foyer, en résidence, être hébergés en structure, à l'hôtel, en établissement social ou médico-social, être sans abri, vivre en habitat de fortune, en bidonville ou en squat.</p> |
| <b>Unité de mesure</b>                              | Ménages et personnes   |
| <b>Entité en charge de la production</b>            | Service des observatoires, des études et de l'évaluation (SOEE) de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Source : Infocentre SNE – traitements DRIHL)   |
| <b>Période concernée</b>                            | Année 2023   |
| <b>Capacité à réaliser des analyses des données</b> | Limitée : données déclaratives<br>Au-delà de l'effectif, pas de d'exploitation détaillée des attributions selon le mode d'occupation antérieur   |
| <b>Avantages / atouts</b>                           | Données collectées via le SNE (ensemble des demandes et des attributions enregistrées en Ile-de-France). Il s'agit donc d'une source permettant un <b>suivi des évolutions dans la durée</b> .   |
| <b>Limites / biais</b>                              | La situation vis-à-vis du logement est renseignée par le ménage dans sa demande. <b>Ces informations sont déclaratives et doivent être interprétées avec précaution.</b><br>Par ailleurs, la DRIHL diffuse d'autres données sur les <b>ménages prioritaires sortants d'hébergement généraliste qui ne sont pas comparables à celles présentées dans ce document.</b>   |
| <b>Tendances récentes</b>                           | 2022 : 3 394 ménages précédemment sans domicile relogés dans le parc social (6220 personnes)<br>2021 : 3252 ménages précédemment sans domicile relogés dans le parc social (5822 personnes)  |
| <b>Données complémentaires</b>                      | La DRIHL publie d'autres <a href="#">données relatives</a> à la construction, à l'occupation du parc social, et à l'offre d'hébergement et de logement adapté.   |
| <b>Études complémentaires</b>                       | Apur, 2023, <a href="#">Accès au logement social à Paris en 2021</a>   |
| <b>Pour en savoir plus sur cet indicateur</b>       | <a href="#">Socle de données demandes et attributions de logements sociaux et Socle de données attributions par désignataire - 2023   Drihl Île-de-France (developpement-durable.gouv.fr)</a>  |

## **Annexe :**

### **Tableau recensant les données d'hébergement en 2022 et 2023**

Sources : Socle de données hébergement et logement adapté 2023, DRIHL – Ville de Paris

| Catégorie  | 2022<br>places financées (et<br>localisées à Paris au<br>31/12) <sup>51</sup> | 2023<br>places financées (et<br>localisées à Paris au 31/12) | Evolution                  |
|--|---|--|----------------------------|
| <b>Nuitées hôtelières et de<br/>places de mise à l'abri</b>                      | <b>19 452<br/>(8 019)</b>   | <b>17 007<br/>(5 327)</b>                                    | <b>-2 445<br/>(-2 692)</b> |
| <i>dont à l'hôtel</i>  | 17 129<br>(5 933)   | 16 687<br>(5160)   | -442<br>(-773)             |
| <i>dont mise à l'abri</i>  | 440<br>(203)  | 320<br>(167)   | -120<br>(-36)              |
| <b>Places d'hébergement<br/>d'urgence et d'insertion<br/>pérennes</b>            | <b>21 436<br/>(16 379)</b>  | <b>22 018<br/>(16 604)</b>                                   | <b>+582<br/>(+225)</b>     |
| <i>Dont places hébergement<br/>d'insertion et de<br/>stabilisation hors CHRS</i> | 16 007<br>(11 303)  | 16 087<br>(11 565)   | +80<br>(+262)              |
| <i>Dont places en CHRS<br/>(insertion, stabilisation,<br/>urgence)</i>           | 5 429<br>(5 076)  | 5 931<br>(5 039)   | +502<br>(-37)              |
| <b>Places d'hébergement<br/>dans le cadre du DNA</b>                             | <b>6 170<br/>(2 527)</b>  | <b>6404<br/>(3 232)</b>                                      | <b>+234<br/>(+705)</b>     |
| <i>Dont places en CADA</i>   | 740<br>(526)  | 803<br>(630)   | +63<br>(+104)              |
| <i>Dont places en HUDA</i>   | 1524<br>(962)   | 1374<br>(1420)   | -150<br>(+458)             |
| <i>Dont places en CAES</i>   | 354<br>(300)  | 660<br>(590)   | +306<br>(+290)             |
| <i>Dont places en CPH</i>  | 905<br>(305)  | 805<br>(305)   | -100<br>(0)                |
| <i>Dont places à l'hôtel</i>   | 2 647<br>(434)  | 2 762<br>(287)   | +115<br>(-147)             |
| <b>Places d'hébergement au<br/>titre de l'aide sociale à<br/>l'enfance</b>       | <b>1988</b>   | <b>1999</b>  | <b>+11</b>                 |

<sup>51</sup> Les services de l'État en département assurent le financement des associations gestionnaires des places. Ces places financées peuvent être localisées sur le département qui en assure le financement mais aussi dans d'autres départements de la région.

Ce document a été produit Zoé Brassier, chargée d'études à l'Observatoire Social de la Ville de Paris et Ben Rickey, Coordinateur du Logement d'abord, dans le cadre du Plan parisien pour le Logement d'abord, du Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et du programme de travail de l'Observatoire Social de la Ville de Paris.

Il a été préparé avec le concours des membres du Groupe de travail de l'Observation du sans-domicilisme : l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) de Paris, l'Atelier parisien d'urbanisme (Aur), la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), le Groupement hospitalier universitaire (GHU) Paris psychiatrie et neurosciences, le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris (SIAO), l'Observatoire du Samu social de Paris, et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Paris.



PERSONNES SANS DOMICILE À  
PARIS

CHIFFRES CLÉS 2023

